

Rapport annuel

2023

2024

Société d'inclusion
économique et sociale

Ensemble Pour vaincre
la pauvreté
Overcoming Poverty Together

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES)
Rapport annuel 2023-2024

440, rue King – pièce 423
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada
<http://www.gnb.ca/pauvreté>

Septembre 2024

Imprimé (bilingue) : 978-1-4605-3948-4
PDF (français) : 978-1-4605-3950-7
PDF (anglais) : 978-1-4605-3949-1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Équipe de la SIES

Stéphane Leclair

Chef de la direction

Michelle Smith

Conseillère principale en matière de politiques

Marc Gosselin

Directeur des communications et de projets spéciaux

July Synott (jusqu'en janv. 2024)

Coordonnatrice provinciale

Hélène Hébert

Coordonnatrice provinciale

Karen Lanteigne

Coordonnatrice de projets spéciaux

Edith Morin

Agente des communications et de projets spéciaux

Hudson Bates

Analyste en matière de politiques et de recherche

Catherine Evans

Adjointe administrative

Althea Arsenault

Gestionnaire du développement des ressources

Conseil d'administration

Jim Mehan

Président

Sous-ministre du Développement social

L'honorable Jill Green

Coprésidente

Ministre responsable

Jean Allain

Coprésident

Secteur sans but lucratif

Shelley Clayton

Coprésidente

Citoyenne

Michel Guitard

Coprésident

Secteur des affaires

Juliette Breau

Citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté

Paul Levesque

Citoyen ayant vécu ou vivant en pauvreté

Mary Lesage

Citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté

Melissa Gillis

Citoyenne ayant vécu ou vivant en pauvreté

Mark LeBlanc

Citoyen ayant vécu ou vivant en pauvreté

Germaine Guimond

Secteur sans but lucratif

Chantal Landry

Secteur sans but lucratif

Kevin Darling

Secteur des affaires

Ashley King

Secteur des affaires

L'honorable Bill Hogan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

L'honorable Sherry Wilson

Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances

Robert Gauvin

Opposition officielle

Coordonnées

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Place Kings,, 440, rue King – pièce 423

C.P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

Téléphone : 506 444-2977

Sans frais : 1 888 295-4545

Télécopieur : 506 444-2978

esic-sies@gnb.ca

www.gnb.ca/pauvreté

Facebook : [OPTEVP](https://www.facebook.com/OPTEVP)

X : [@EsicSies](https://twitter.com/EsicSies)

Instagram : [nb_esicsies](https://www.instagram.com/nb_esicsies)

YouTube : [NB_ESICSIES](https://www.youtube.com/NB_ESICSIES)

www.ensemblnb.ca

Lettres d'accompagnement

De la ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Brenda L. Murphy

Bureau de la Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

Conformément au paragraphe 28(1) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, j'ai l'honneur de vous présenter, à titre de ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, le rapport annuel des activités de la Société pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Je vous prie de recevoir l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Jill Green

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Du président à la ministre

L'honorable Jill Green

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Madame,

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Jim Mehan

Table des matières

Message de la ministre	6
Message de la coprésidence	8
Mandat.....	11
Contexte historique	13
<i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 3</i>	14
Réseaux d’inclusion communautaire.....	16
Mise à jour sur les projets et les initiatives.....	23
Progrès des 9 mesures prioritaires	42
<i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 4 – processus d’engagement public</i>	47
Résumé des activités de recrutement	50
Langues officielles	50
Faits saillants d’ <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté</i>	51
États financiers.....	56

Message de la ministre

À titre de ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, je suis heureuse de rendre compte des activités de la Société pour l'exercice financier 2023-2024.

La vision d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté 3* est que toutes les personnes néo-brunswickoises jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont elles ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire. De plus, toutes les personnes néo-brunswickoises devraient être incluses en tant que personnes citoyennes à part entière, grâce à des possibilités d'emploi, d'épanouissement personnel et d'engagement communautaire. La Société et son conseil d'administration visent à réaliser cette vision grâce à la collaboration du gouvernement, des entreprises, du secteur sans but lucratif et de toutes les personnes néo-brunswickoises.

C'est un privilège pour moi de travailler en étroite collaboration avec la SIES et son conseil d'administration.

En 2023 et en 2024, la hausse du coût de la vie n'a épargné personne, et les gens ont redoublé d'efforts afin de joindre les deux bouts. Dans ce contexte, notre gouvernement a alors pris des mesures pour rendre la vie un peu plus abordable pour ceux qui en ont le plus besoin :

- Hausse du salaire minimum à 15,30 \$ l'heure;
- Allègement de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers;
- Réforme de l'aide sociale;
- Réduction des frais de garde d'enfants de 50 % en moyenne;
- Élimination des intérêts sur les prêts étudiants provinciaux;
- Augmentation de la prestation pour personnes âgées à faible revenu à 600 \$ par année;
- Lancement de la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick;
- Mise en œuvre d'un supplément mensuel à raison de 200 \$ pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- Investissement de 22 M\$ dans une prestation d'aide au loyer versée directement au locataire;
- Investissement de 3 M\$ dans une banque d'aide au loyer.

Il est également essentiel de promouvoir et de faire connaître davantage ces mesures existantes afin de s'assurer que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick sont en mesure de profiter pleinement des avantages qui leur sont offerts.

Il importe de rappeler qu'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* n'est pas un plan gouvernemental. C'est le plan du Nouveau-Brunswick créé par le Nouveau-Brunswick pour le Nouveau-Brunswick. La collaboration de chaque membre de notre société est indispensable pour que chaque personne du Nouveau-Brunswick ait la possibilité d'atteindre son plein potentiel. Tout le monde a un rôle à jouer dans le processus visant à améliorer la qualité de vie de la population. La collaboration entre

les quatre secteurs, plus que jamais, est essentielle pour que les personnes néo-brunswickoises puissent joindre les deux bouts.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement les membres des réseaux d'inclusion communautaire (RIC) et de leurs commissions de service régionaux (CSR) respectives, leurs partenaires dans le cadre de projets, ainsi que les membres du conseil et du personnel de la SIES pour le travail accompli au cours de l'année qui vient de passer. Votre dévouement, votre engagement et votre coopération témoignent de la vitalité et de l'efficacité de notre collaboration et de l'ardeur que nous mettons à aider à améliorer la vie de tant de gens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Green', is centered on a light gray rectangular background.

L'honorable Jill Green

Ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Message de la coprésidence

Nous sommes reconnaissants de l'occasion de réfléchir à l'exercice qui vient de passer et aux progrès réalisés dans le cadre du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2020-2025*.

Au cours de ces quatre dernières années difficiles, la SIES et les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) ont maintenu le cap en se concentrant sur leurs mesures prioritaires afin d'apporter un soutien essentiel aux personnes néo-brunswickoises vulnérables.

Le conseil d'administration de la SIES est heureux de constater l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des neuf mesures prioritaires d'EVP3 et d'autres initiatives au cours du dernier exercice. Voici les secteurs d'intervention privilégiés :

Transport

La septième priorité d'EVP3 prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de plans de transport régionaux pour améliorer l'accessibilité, le caractère abordable et la disponibilité de ceux-ci. L'exercice qui vient de passer a été marqué par un mouvement et un progrès considérables en ce qui concerne le transport des personnes dans la province. En date du 31 mars 2024, douze services de transport communautaire financés en partie par la SIES étaient actifs au Nouveau-Brunswick. En 2023, la SIES a organisé avec succès un symposium sur le transport communautaire qui a attiré 200 personnes ayant un intérêt, un mandat, des connaissances ou une expérience dans le domaine du transport public et communautaire. Des personnes intervenantes et expertes en transport du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de l'Ontario ont contribué à orienter les discussions. Le symposium a engendré des répercussions positives sur le domaine du transport tout au long de l'année 2023-2024.

Réseaux d'inclusion communautaire et commissions de services régionaux

L'intégration des douze RIC à leurs commissions de services régionaux (CSR) respectives a solidifié leur collaboration avec la SIES.

Dans le cadre des réformes de la gouvernance locale qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, les commissions sont responsables du leadership régional dans des domaines tels que le développement communautaire et le transport. Le conseil d'administration se réjouit d'une collaboration fructueuse continue entre la SIES et les CSR pour les années à venir.

Entreprise sociale

La troisième mesure prioritaire d'EVP3 consiste à investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales

relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick. Un groupe de travail sur l'économie sociale, qui est dirigé par la SIES, s'efforce d'accroître le nombre d'entreprises sociales sans but lucratif qui connaissent du succès au Nouveau-Brunswick. La SIES a conclu un partenariat avec le centre Pond-Deshpande de l'UNB en vue d'obtenir des services d'aide et de développement. La SIES a lancé un nouveau fonds de finance sociale afin d'accroître la capacité et la viabilité des entreprises sociales au sein des organismes sans but lucratif de la province.

Littératie financière

Depuis 2010, la SIES milite ardemment pour la littératie financière. Au cours du dernier exercice financier, la SIES a continué de soutenir et de promouvoir des programmes comme l'aide gratuite à la préparation de la déclaration de revenus, le Bon d'études canadien, le Réseau d'éducation financière et le Mois de la littératie financière.

211NB

La cinquième priorité d'EVP3, qui avait pour but de mettre sur pied un guichet unique où les personnes néo-brunswickoises peuvent plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont elles ont besoin, a été mise en œuvre en octobre 2020. Depuis, ce nouveau service, appelé 211NB, a été étoffé par l'ajout d'options au cours du dernier exercice financier. Ce service reçoit chaque année un nombre croissant d'appels et de demandes de renseignements.

Le conseil appuie l'équipe de la SIES dans les préparations pour le renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. En ces temps difficiles, l'équipe mettra davantage l'accent sur les besoins des personnes vivant en milieu rural, les jeunes, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables. La question de l'accès aux banques alimentaires, du transport et du logement est inquiétante. Les données de l'Enquête canadienne sur revenu publiées en 2023 révèlent une grande amélioration quant au taux de pauvreté, mais nous gardons à l'esprit que les chiffres qui seront publiés en 2024 risquent de freiner cette tendance, compte tenu des répercussions découlant de l'arrêt des soutiens liés à la pandémie et la hausse du coût de la vie.

La participation et le soutien constants des personnes citoyennes ainsi que des organismes sans but lucratif, du milieu des affaires et des gouvernements sont les principaux atouts d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*. L'engagement collectif dans toute la province et la nature non partisane établie dès le départ rendent ce plan unique en son genre et demeurent une pierre angulaire de sa réussite. Nous espérons être en mesure de nous appuyer sur ces principes au cours des années à venir.

Nous souhaitons féliciter les douze RIC et CSR pour leur travail remarquable pendant l'année qui vient de s'écouler. Ils sont très actifs dans leurs collectivités et, année après année, réussissent à rassembler les personnes citoyennes, les groupes et d'autres partenaires pour qu'ils aident à améliorer leur qualité de vie des personnes néo-brunswickoises. Nous voulons offrir davantage

de soutien aux CSR quant à l'adoption de mandats sociaux afin d'aider à améliorer la vie des personnes citoyennes.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration de la SIES. Ces gens issus de tous les coins de la province représentent nos quatre secteurs d'activité. Comme les personnes représentantes des RIC et des CSR, ils consacrent de nombreuses heures de leur temps précieux à améliorer la qualité de vie de nombreuses personnes néo-brunswickoises.

Le conseil d'administration de la SIES est appuyé au jour le jour par une équipe de personnes employées restreinte, mais efficace. Nous reconnaissons leurs efforts et leur engagement. Nous espérons que nous pourrons continuer à compter sur l'appui de toutes les personnes intervenantes et résidentes du Nouveau-Brunswick alors que nous allons de l'avant dans ce projet social innovateur et unique en son genre.

La coprésidence

Jean Allain

Shelley Clayton

L'honorable Jill Green

Michel Guitard

Mandat

La prévention et la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux des plus complexes. Les causes et les conséquences sont nombreuses, et il n'existe aucune solution universelle qui permette de prévenir ou d'éradiquer la pauvreté. Peu importe la définition utilisée pour caractériser la pauvreté, il s'agit d'un enjeu sur lequel chacun doit se pencher. La collaboration de chaque membre de notre société est indispensable pour que chaque personne néo-brunswickoise ait l'occasion d'atteindre son potentiel.

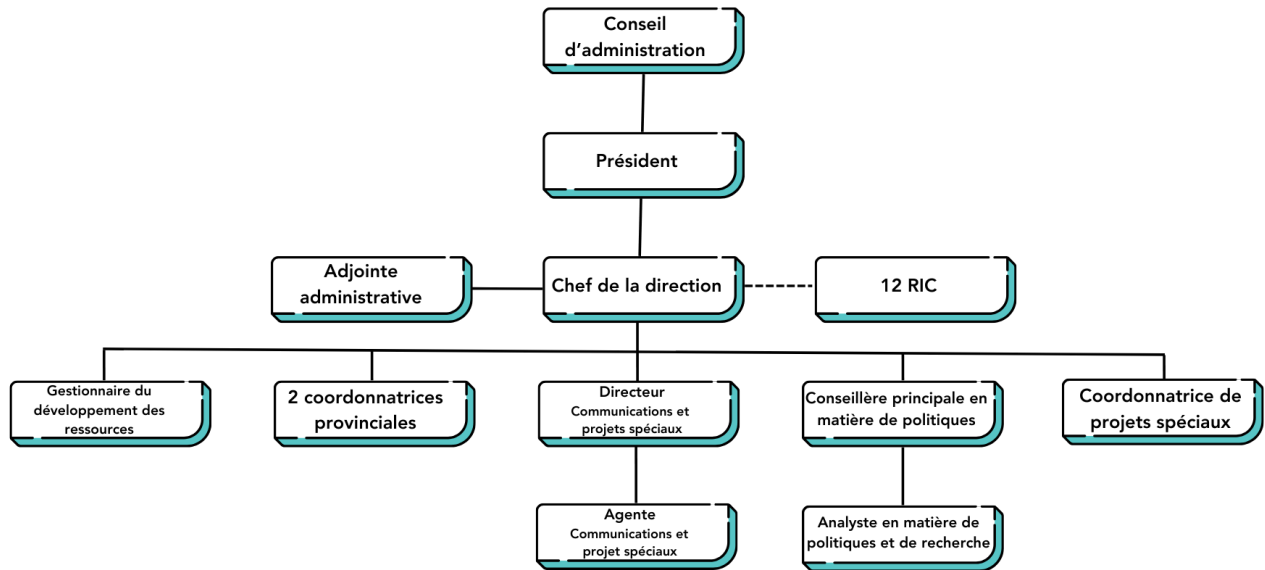
C'est à la suite d'un vaste processus d'engagement par le biais de dialogues publics avec les personnes néo-brunswickoises de tous les milieux que le premier plan de réduction de la pauvreté de la province, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014* (EVP1), a été élaboré. La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a été établie pour mettre en œuvre et gérer cette façon unique d'aborder la question de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

La Société d'inclusion économique et sociale a été établie afin :

- d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan EVP ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- de coordonner et d'appuyer les RIC dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- de gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d'exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la Loi ou les règlements ou qu'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

De plus, la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être élaboré et adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement public conduit par la Société. Un deuxième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2014-2019* (EVP2) a été adopté et mis en œuvre en s'appuyant sur le succès d'EVP1. Le troisième plan – *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2020-2025* (EVP3) – a été adopté en mars 2020 à la suite d'un processus d'engagement public exhaustif. Le processus de renouvellement du quatrième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* (EVP4) a été lancé en janvier 2024.

La SIES est dirigée par un conseil d'administration. Des rencontres du conseil d'administration ont eu lieu à quatre reprises en 2023-2024. Conformément à la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil s'est chargé d'administrer les activités et les affaires de la Société, y compris les finances, les opérations, l'établissement de politiques et la surveillance des progrès réalisés dans EVP.



Contexte historique

En octobre 2008, le gouvernement provincial a annoncé une initiative d'engagement du public qui offrait à la population du Nouveau-Brunswick la possibilité de participer aux efforts de réduction et de prévention de la pauvreté. Le gouvernement a décidé de faire participer toute la population à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux rattachés à la pauvreté.

Au terme d'un processus de consultation exhaustif entrepris auprès d'environ 2 500 personnes participantes représentant les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, le secteur sans but lucratif, le gouvernement provincial et l'opposition officielle, *Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP1) a été élaboré et adopté.

La Société d'inclusion économique et sociale (SIES) a ensuite été créée pour incuber, promouvoir et diriger le plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Cette loi précise qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus de consultation du public mené par la SIES. À l'automne 2013, la SIES a entrepris une deuxième série de dialogues publics. Cette mobilisation de la population a mené à la création du deuxième plan, *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019* (EVP2). Un autre processus d'engagement public a eu lieu au printemps 2019, ce qui a permis de créer le troisième plan, soit *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2020-2025* (EVP3). Ce dernier, qui comprend une nouvelle vision, a été présenté aux personnes néo-brunswickoises le 5 mars 2020.

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

La *Loi sur l'inclusion économique et sociale* du Nouveau-Brunswick stipule qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans par l'entremise d'un processus d'engagement.

Le processus d'engagement public mené en 2019 a donné l'occasion de rassembler des personnes qui ont connu la pauvreté, des membres de la collectivité, des organismes sans but lucratif, le milieu des affaires, des personnes représentantes du gouvernement, des personnes intervenantes et des universitaires.

Si vous désirez des précisions sur le processus de renouvellement qui a abouti à l'élaboration d'EVP3, cliquez [ici](#).

Délai estimatif du renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté* (EVP3)

Questionnaire en ligne	Du 21 février au 30 avril 2019
Dialogues publics	Du 21 février au 30 avril 2019
Mémoires	Du 21 février au 30 avril 2019
Échange Meilleurs cerveaux	Printemps 2019
Analyse	Printemps/été 2019
Élaboration d'EVP3	Été/automne 2019
Lancement d'EVP3	Janvier 2020

EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités des communautés. Ce plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale, et invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres enjeux du Nouveau-Brunswick.




Pour consulter le plan EVP3, cliquez [ici](#).

Objectif global

En harmonie avec la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et le Programme 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030. Une diminution de 50 % ferait passer la Mesure du panier de consommation (MPC) du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 personnes néo-brunswickoises de la pauvreté monétaire.

Mesures prioritaires

EVP3 comprend 9 mesures prioritaires, regroupées en trois piliers :

		
1. Sécurité du revenu Aider les Néo-Brunswickois à se déplacer dans le continuum de sécurité du revenu et fournir un soutien du revenu adéquat aux personnes qui ne peuvent travailler.	2. Coordination des programmes et des services Aider les Néo-Brunswickois à accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin.	3. Inclusion et communautés saines Aider les Néo-Brunswickois à vivre dans la dignité.
1. Réforme de l'aide sociale 2. Modifications – Loi sur les normes d'emploi 3. Viabilité des entreprises sociales	4. Examen des programmes, services et politiques fiscales gouvernementaux 5. Mise sur pied d'un guichet unique (211NB)	6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie 7. Services de transport régionaux 8. Possibilités d'activités sportives, récréatives et de loisirs 9. Programmes alimentaires scolaires

Réseaux d'inclusion communautaire

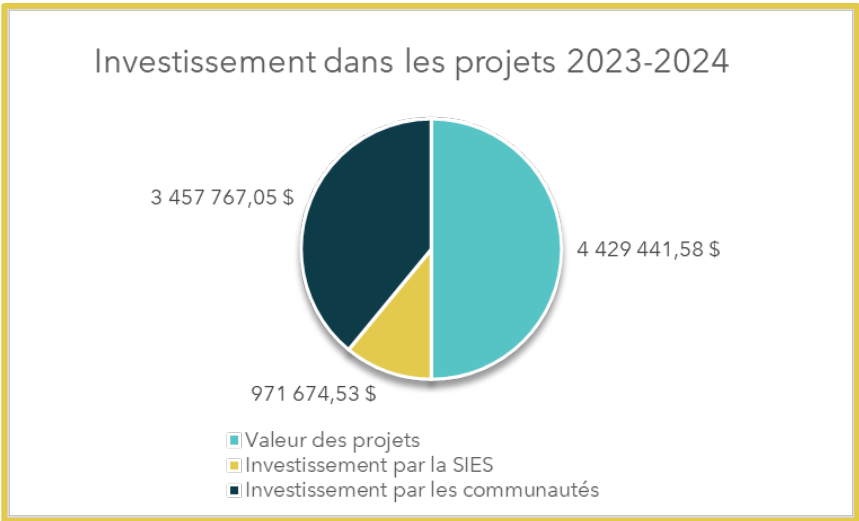
La SIES supervise douze réseaux d'inclusion communautaire (RIC), maintenant pleinement intégrés aux commissions de services régionaux (CSR), à l'échelle de la province. La priorité et les objectifs des RIC sont de déterminer, au moyen d'une démarche coopérative, les enjeux et priorités en matière de pauvreté dans les régions et élaborer et mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté, qui doit concorder avec les plans EVP.

Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des collectivités et ils contribuent à rehausser le niveau de mobilisation grâce à la portée des efforts collectifs et de la collaboration. Ils jouent un rôle de coordination avec les organismes locaux et les appuient dans l'élaboration et la mise en œuvre des divers projets communautaires qui font la promotion de l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC ont favorisé l'avènement d'un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIES, en partenariat avec les RIC, a permis aux collectivités et aux particuliers de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

La SIES et les RIC ont tenu de nombreuses réunions au cours de l'exercice 2023-2024. Ces rencontres leur ont donné l'occasion d'échanger de l'information, des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires.

La SIES fournit des ressources financières et un soutien aux RIC. Les projets financés par la SIES suscitent un engagement communautaire qui prend différentes formes : les contributions financières, les dons en nature et le bénévolat. Le pourcentage d'investissement communautaire par projet témoigne de cet engagement communautaire.

Portrait provincial



Remarque : Ce diagramme reflète les projets qui bénéficient d'un financement de la SIES. Les RIC ont participé à d'autres projets de développement communautaire qui ne recevaient pas de soutien financier de la SIES.

Les RIC ont terminé l'élaboration de leurs plans régionaux, qui s'harmonisent aux plans de leurs CSR respectives ainsi qu'aux mesures prioritaires d'EVP3. Ils respectent les dispositions en matière de développement communautaire de la nouvelle *Loi sur la gouvernance locale*.

La SIES continue de collaborer étroitement avec les CSR et a soutenu l'adoption de leur nouveau mandat par l'entremise de partenariats stratégiques, de financement, de formation et de possibilités de réseautage.

La SIES et les RIC ont maintenu le cap en se concentrant sur trois thèmes pour apporter un soutien essentiel aux personnes néo-brunswickoises vulnérables : le transport, la sécurité alimentaire et la capacité communautaire.

Les RIC font preuve d'une grande capacité d'adaptation et de créativité dans l'offre de services aux communautés. Ils travaillent en permanence au développement, au maintien et à l'expansion de leurs services, en particulier dans le cas des services liés au transport. Bien que de nombreux fonds de la SIES soient consacrés à ces services de transport essentiels, les RIC s'efforcent d'obtenir du financement auprès de nombreux organismes externes afin de garantir la poursuite de divers programmes, dont celui de la sécurité alimentaire.

En date du 31 mars 2024, 12 services de transport communautaire financés en partie par la SIES étaient actifs au Nouveau Brunswick.

Plus de 450 bénévoles ont contribué aux services de transport dans l'ensemble du Nouveau Brunswick. Ils ont veillé à ce que des services tels que la livraison de nourriture et d'autres biens aux ménages sans moyen de transport soient maintenus et assurés de manière sûre et efficace.

Projets financés qui ont eu lieu l'année dernière

Remarque : Les noms et numéros de région des RIC ont changé à la suite de leur intégration aux CSR, le 1^{er} janvier 2023. Voici les nouveaux noms et numéros de région, avec leurs anciens noms entre parenthèses.

Région 1

Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest (Réseau d'inclusion communautaire du Nord-Ouest n° 4)

- **Réfrigérateurs pour les déjeuners** – Pour garder les aliments au frais;
- **Bénévoles en Nord** – Plate-forme en ligne pour faciliter le recrutement de bénévoles;
- **Collations déshydratées** – Pour livrer un déshydrateur dans toutes les écoles du Nord-Ouest (18 écoles du District scolaire francophone Nord-Ouest [DSFNO], ainsi que les deux écoles anglophones du Nord-Ouest);
- **S'outiller au Vitrail pour notre santé** – Pour offrir une programmation et du matériel aux trois classes alternatives de la région du Nord-Ouest;
- **Déplacement Nord-Ouest, Transport urbain/rural** – Pour offrir des services de transport.

Région 2

Réseau d'inclusion communautaire du Restigouche (Réseau d'inclusion communautaire du Restigouche n° 5)

- **Breakfast for Healthy Learners, Lord Beaverbrook School** – Pour offrir un petit-déjeuner et des collations à tous les élèves qui en ont besoin de la maternelle à la 4^e année;
- **Manger sainement tous les jours, École Marie-Gaétane** – Pour coordonner le recrutement de bénévoles afin d'offrir des collations, des petits-déjeuners et des dîners santé à tous les élèves de l'École Marie-Gaétane;
- **Programme des petits-déjeuners, École Aux-Quatre-Vents** – Pour soutenir les enfants et les jeunes en veillant à ce qu'il y ait de la nourriture à l'école;
- **Tingley Youth Centre** – Pour aider à offrir des activités sportives, récréatives et de loisir gratuites aux jeunes à faible revenu dans la région de Campbellton;
- **Transport communautaire Restigouche** – Pour coordonner les services de transport communautaire dans la région du Restigouche;
- **Financement du programme des petits-déjeuners, Sugarloaf Senior High School** – Pour offrir un petit-déjeuner et des collations à tous les élèves qui en ont besoin de la 9^e à la 12^e année.

Région 3

Réseau d'inclusion communautaire Chaleur (Réseau d'inclusion communautaire Chaleur n° 6)

- **Transport communautaire chaleur** – Système de transport de rechange pour la région Chaleur.

Région 4

Réseau d'inclusion communautaire de la Péninsule acadienne (Réseau d'inclusion communautaire Péninsule acadienne n° 12)

- **Déplacement Péninsule** – Programme de transport communautaire qui comprend un service de transport à la demande et de covoiturage;
- **Planète jeunesse : des bases solides pour l'avenir** – Programme qui consiste à travailler avec les jeunes et la communauté afin d'aider à réduire les temps d'attente quant à la santé mentale et de réduire les méfaits et la consommation d'alcool et de drogues en organisant des activités parascolaires.

Région 5

Réseau d'inclusion communautaire du Grand Miramichi (Réseau d'inclusion communautaire Northumberland n° 7)

- **Transport communautaire du Grand Miramichi** – Pour créer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux afin d'augmenter le caractère accessible, abordable et disponible des services de transport;

- **Programmation de bien-être mental communautaire** – Pour créer davantage de programmes afin d'aider les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et les personnes aidantes.

Région 6

Réseau d'inclusion communautaire de Kent (Réseau d'inclusion communautaire Kent n° 11)

- **Légumes frais, locaux et sans pesticides pour l'École Blanche-Bourgeois, phase d'expansion** – Pour travailler en collaboration avec les entreprises locales afin de faire pousser des légumes sans pesticides pour les écoles;
- **Projet mobilisation jeunesse Kent, phase 1** – Pour mobiliser les jeunes de la communauté et de promouvoir le bien-être mental;
- **Transport communautaire Kent** – Programme de transport à la demande bénévole offrant un service essentiel aux personnes les plus vulnérables dans le comté de Kent;
- **Boîtes de jeux dans les espaces verts** – Pour augmenter les occasions d'activités sportives, récréatives et de loisir des personnes citoyennes dans la région de Kent (enfants, familles, adultes, personnes âgées) en facilitant l'accès aux jeux et aux équipements sportifs afin de réduire les obstacles et d'encourager le jeu actif en plein air;
- **Bien équiper nos écoles pour leur programme de petits-déjeuners** – Pour fournir aux écoles situées sur le territoire desservi par la CSR Kent les équipements nécessaires afin d'être en mesure d'offrir des programmes alimentaires scolaires;
- **Ma santé mentale et mon bien-être, j'y investis!** – Pour aider au rétablissement des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et contribuer à la réduction de leur isolation sociale et à l'amélioration de leur bien-être.

Région 7

Réseau d'inclusion communautaire du Sud-Est (Westmorland-Albert Action #1)

- **Circle of Care** – Intervention et traitement précoces pour favoriser les stratégies de santé mentale positives chez les jeunes;
- **Initiatives de sécurité alimentaire Corridors** – Élément du Corridors Alternative Education and Life Skills Centre;
- **Sommet Ma santé mentale en action** – Pour aider les élèves à démystifier les mythes et à acquérir des connaissances sur le sujet en reconnaissant l'importance de prendre soin de soi et de sa santé mentale;
- **Transport urbain/rural** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes les plus vulnérables.

Région 8

Kings Community Inclusion Network (anciennement Living SJ et Sussex Wellness Network #2)

Aucun projet.

Région 9

Réseau d'inclusion communautaire de Fundy (Living SJ et Sussex Wellness Network #2)

- **Fundy Dial-A-Ride** – Pour réduire les obstacles pour les membres de la communauté en offrant des services de transport abordables ou la livraison de produits essentiels (nourriture, médicaments);
- **Analyse et expansion de Pro Kids** – Pour continuer de soutenir et de faciliter l'accès aux programmes récréatifs pour les enfants et les jeunes des secteurs vulnérables.

Région 10

Réseau d'inclusion communautaire du Sud-Ouest (Vibrant Communities Charlotte County #8)

- **Leaders in Training** – Pour offrir aux enfants et aux jeunes de tous les milieux économiques, sociaux et culturels l'accès aux ressources, soutiens et occasions afin de surmonter les obstacles et de réaliser tout leur potentiel dans la vie;
- **Programme récréatif estival de l'île Campobello** – Pour permettre aux enfants de Campobello de participer aux programmes récréatifs estivaux partout sur l'île dans un environnement sûr et contrôlé;
- **Charlotte Dial-A-Ride 2023-2024** – Pour élaborer et de mettre en œuvre un programme de transport bénévole efficace;
- **Bibliothèque d'activités récréatives et de loisirs, phase 3** – Pour offrir des occasions d'inclusion sociale, peu importe la situation économique;
- **Élèves chefs** – Pour enseigner aux élèves la sécurité et l'autonomie dans la cuisine, ainsi que la façon d'établir un budget et de magasiner à l'épicerie locale, ce qui permet d'accroître la confiance;
- **Initiative communautaire** – Pour s'attaquer aux lacunes en matière de transport pour les groupes vulnérables, et ce, par l'entremise d'un programme d'auto-partage auquel ont accès les organismes locaux;
- **Faciliter l'accès à l'apprentissage quant à la santé mentale** – Pour améliorer l'accès à l'apprentissage communautaire quant à la santé mentale et aux dépendances;
- **Amélioration de la résilience pour les programmes d'alimentation en milieu scolaire** – Pour veiller à ce que les enfants d'âge scolaire n'aient pas faim la fin de semaine, quand ils n'ont pas accès aux programmes offerts dans les écoles.

Région 11

Capital Social Inclusion and Community Development (Réseau d'inclusion communautaire du Grand Fredericton n° 3)

- **Building Healthy Little Learners** – Pour aider les écoles locales à fournir des aliments nutritifs aux élèves à faible revenu;
- **Programme alimentaire en milieu scolaire *It's More Than A Meal*** – Pour embaucher une personne chef compétente ayant les aptitudes et les connaissances quant à la meilleure façon de nourrir les enfants qui participent au programme scolaire;
- **Art off the Streets** – Pour que la Fredericton Arts Alliance, en collaboration avec le personnel de la communauté de logement abordable 12 Neighbours, puisse gérer la prestation de divers ateliers d'art créatif et de perfectionnement des capacités ainsi que de cours sur place pour les personnes résidentes;
- **Journée Mental Health Education Day, Harvey High School** – Pour que la Harvey Community Hospital Foundation puisse collaborer avec la Harvey High School afin d'organiser une journée d'éducation sur la santé mentale pour tous les élèves de l'école en avril 2024;
- **Transport urbain/rural de la région de la capitale** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes âgées, aux familles à faible revenu, aux personnes vivant avec des handicaps modérés et aux personnes nouvelles arrivantes par l'entremise de personnes conductrices bénévoles dans leurs propres véhicules.

Région 12

Réseau d'inclusion communautaire Vallée de l'Ouest (Réseau d'inclusion communautaire Carleton-Victoria n° 10)

- **Activités sportives, récréatives et culturelles *Try IT de niveau élémentaire*** – Pour offrir 6 à 8 semaines d'activités sportives, récréatives et culturelles aux jeunes (3^e à la 5^e année) dans la région Vallée de l'Ouest pendant les heures de dîner;
- **Série d'apprentissage à la bibliothèque** – Pour offrir une série d'ateliers d'apprentissage créatif gratuits à la bibliothèque, accessible à toutes les personnes;
- **Équipement pour le programme scolaire intégré des petits-déjeuners Meduxnekeag** – Pour faire l'achat d'un réfrigérateur industriel afin d'assurer l'adhésion aux lignes directrices en matière d'entreposage sécuritaire des aliments;
- **Initiative de bien-être *New Beginnings*** – Pour améliorer le bien-être physique et mental des personnes à modeste ou à faible revenu et de celles qui ont un handicap dans la communauté;
- **Offrir des petits-déjeuners accessibles en général aux écoles de la CSR 12 (soutien en matière d'infrastructure)** – Pour soutenir les besoins cernés par les écoles en matière d'infrastructure qui leur permettront d'offrir des aliments nutritifs à l'école, et ce, pour toutes les écoles de la CSR 12;

- **Transport urbain/rural Vallée de l'Ouest** – Pour offrir des services de transport sûrs et abordables aux personnes les plus vulnérables;
- ***Mom's Wellness Night*** – Pour offrir aux mères une occasion mensuelle de profiter d'une soirée de rétablissement en veillant à leur santé physique, émotionnelle et sociale;
- **Offrir des petits-déjeuners accessibles en general aux écoles de la CSR 12 (soutien en matière d'infrastructure), phase 2** – Pour soutenir les besoins cernés par les écoles en matière d'infrastructure qui leur permettront d'offrir des aliments nutritifs à l'école, et ce, pour toutes les écoles de la CSR 12.

Mise à jour sur les projets et les initiatives

Réforme de la gouvernance locale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris une réforme de la gouvernance locale afin de mieux soutenir les communautés et les régions viables dans la province.

En novembre 2021, le gouvernement a publié le livre blanc *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables* décrivant la réforme. Ainsi, les douze CSR déjà en place dans la province bénéficient d'un pouvoir et de ressources accrues pour mieux soutenir le développement et les programmes communautaires à l'échelle locale et régionale.

Le mandat des CSR est élargi afin d'inclure le développement communautaire, le transport régional et une orientation sociale dans les grands centres urbains. La SIES est un acteur principal dans l'élaboration et la mise en œuvre de certains domaines ciblés qui font partie du mandat élargi des CSR :

Développement communautaire

Les CSR jouent un rôle important afin d'assurer, pour leur région, une vision et un plan cohérents dans des domaines tels que le logement abordable, les services d'établissement pour les personnes nouvelles arrivantes ainsi que la promotion de la diversité, l'inclusion sociale et les communautés saines. Cette initiative est appuyée par l'intégration des RIC au sein des CSR. La SIES continue de travailler en partenariat avec les commissions. Une approche coopérative plus forte fera en sorte que les investissements dans l'infrastructure et les programmes seront effectués plus efficacement au sein des régions et auront une plus grande incidence globale.

Transport régional (communautaire)

Les services de transport communautaires et régionaux permettent aux gens d'avoir accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés. Dans certains cas, les CSR dirigent déjà des initiatives de transport communautaire ou y participent. Les commissions sont chargées de réunir les parties prenantes et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des services pour mieux servir les résidents.

Orientation sociale supplémentaire

Afin de tenir compte des défis critiques posés par une population vulnérable croissante qui se regroupe dans les grands centres urbains, les CSR des régions du Sud-Est, de Fundy et de la Capitale adopteront une approche régionale pour faire face aux pressions les plus urgentes à partir de 2024. Les autres régions détermineront leurs propres échéances pour faire face à leurs défis particuliers. Plus précisément, ces commissions s'associeront aux ministères et aux organismes locaux existants pour financer la prestation de services dans les domaines de l'itinérance, de la réduction de la pauvreté et de la santé mentale.

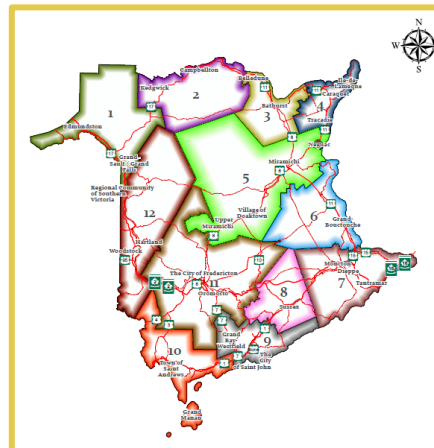
Dès que la réforme a été annoncée, la SIES a amorcé une démarche de collaboration et de partenariat avec les différentes parties prenantes de la réforme, plus particulièrement les CSR, le gouvernement, un comité de travail et les personnes responsables de la transition, qui ont été nommées par le gouvernement, ainsi qu'avec les personnes représentantes des RIC en poste. Comme le prévoyait la réforme, les RIC ont intégré leurs CSR respectives et poursuivent leur travail quant aux mesures prioritaires prévues par EVP qui les concernent. Les CSR peuvent attribuer d'autres responsabilités à leur RIC, conformément aux exigences prévues par la réforme de la gouvernance locale. Les CSR sont désormais l'organisation d'attache de leur RIC et elles sont responsables de la gestion et du fonctionnement de celle-ci. Elles assurent la mise en œuvre d'EVP3 et des autres activités pour élargir le développement communautaire en fonction des besoins et des capacités. Au cours de l'année 2023-2024, les CSR ont lancé leurs stratégies régionales qui orienteront leurs conseils d'administration et leur personnel au cours des cinq prochaines années.

L'intégration des RIC dans les CSR a entraîné certains changements quant à leurs noms, leurs limites géographiques et leurs numéros de région. L'illustration ci-dessous présente deux cartes de la province : la première indique les numéros de région et les limites géographiques des RIC avant leur intégration dans les CSR, tandis que la deuxième affiche les numéros et les limites des RIC après leur intégration.

Carte 1 – Anciennes régions des RIC



Carte 2 – Nouvelles régions des CSR/RIC



Pour obtenir la liste des communautés comprises dans chaque CSR, veuillez consulter le site suivant : [Règlement sur les régions – Loi sur la prestation de services régionaux.](#)

211NB

211NB, une ressource gratuite et confidentielle pour aider les personnes néo-brunswickoises à s’orienter parmi les services, a été lancée en octobre 2020 par le gouvernement provincial en partenariat avec le gouvernement fédéral, Centraide et la SIES. 211NB est un service de renseignement et d’aiguillage qui oriente les gens du Nouveau-Brunswick vers des services sociaux, communautaires, gouvernementaux



et de soutien à la personne essentiels. Il aide les gens à trouver rapidement les programmes et services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin pour leur situation particulière. Ce service téléphonique est offert en tout temps, et ce, dans les deux langues officielles et dans 170 autres langues grâce à des services d’interprétation.

211NB s’est révélé apporter un soutien indispensable aux personnes citoyennes pour les aider à trouver des services et des ressources, notamment au chapitre de l’alimentation et du logement, des services de santé mentale, des services aux personnes âgées et aux jeunes, et bien plus encore. Le programme a contribué à pallier de nombreux manques, particulièrement pendant la pandémie.

Le site Web www.nb.211.ca a été lancé en août 2021 et est doté d’une fonction de recherche pour accéder à de l’information sur les ressources communautaires. De plus, un service de clavardage a été lancé en novembre 2021. En 2024, une application mobile 211 a été créée par 211 Canada et a été lancée, mais n’a pas encore fait l’objet de promotion. Le lancement officiel et la promotion de celle-ci est prévue d’ici l’été 2024.

Le volume d’appels a augmenté en 2023-2024, en particulier avec de nouvelles initiatives telles que la prestation d’urgence pour le carburant et le logement. Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, les personnes navigatrices de 211NB ont répondu à 18 525 appels. Elles ont également répondu à 1 400 demandes par clavardage, par courriel et dans les médias sociaux. La plupart des appels concernaient l’aide financière temporaire, l’aide aux frais de logement et les programmes de revenu de base. Plus de 56 340 personnes ont visité www.nb.211.ca au moins une fois depuis son lancement en août 2021.

D'avril 2023 à septembre 2023 (1^{re} moitié de la période à l'examen)	D'octobre 2023 à mars 2024 (2^e moitié de la période à l'examen)
Personnes utilisatrices : 49 241	Personnes utilisatrices : 48 135
Interactions : 64 523	Interactions : 66 349
Visites sur le site Web : 129 819	Visites sur le site Web : 113 373

*Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024*

La grille ci-dessous fournit de plus amples renseignements au sujet de la communication avec 211, y compris le nombre d'appels reçus, traités et abandonnés, la durée moyenne de l'interaction et du temps d'attente quant aux appels 211, ainsi que d'autres types de communication traités. Cette grille fait aussi état d'une comparaison entre la période à l'examen et les deux exercices précédents en ce qui a trait à la communication.

Comparaison des détails de communication avec 211NB en chiffres			
Communication téléphonique avec 211NB en chiffres	D'avril 2021 à mars 2022 (il y a deux ans)	D'avril 2022 à mars 2023 (dernier exercice)	D'avril 2023 à mars 2024 (période à l'examen)
Nombre d'appels téléphoniques reçus (appels au 211, traités ou non)	12 054	18 520	18 525
Nombre d'appels traités (appels traités par les personnes navigatrices de 211)	10 857	16 043	16 220
Durée moyenne de l'interaction téléphonique	3:48 minutes	3:21 minutes	4:17 minutes
Durée moyenne d'attente pour les appels téléphoniques	23 secondes	1:12 minutes	1:30 minutes
Interactions établies par d'autres moyens – clavardage, courriel, rappels générés par le système	208	608	1 400

*Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024*

D'avril 2023 à septembre 2023 (1 ^{re} moitié de la période à l'examen)	D'octobre 2023 à mars 2024 (2 ^e moitié de la période à l'examen)
Logement : 21,7 %	Logement : 39,7 %
Services d'information : 15,3 %	Soutien au revenu : 9,2 %
Soutien au revenu / aide financière : 10,2 %	Santé : 8,2 %
Santé : 9,8 %	Services d'information : 8,1 %
Autres services gouvernementaux / financiers : 9,1 %	Autres services gouvernementaux / financiers : 7,1 %

Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Ongoing Reporting),
Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024

HISTOIRE DE RÉUSSITE 211

[TRADUCTION] « Une personne navigatrice de services 211 a traité un appel en anglais provenant d'une femme âgée qui avait plusieurs questions au sujet du nouveau *Régime canadien des soins dentaires* (RCSD). La personne navigatrice a été ravie de lui donner des renseignements quant à l'admissibilité et la façon de soumettre une demande.

L'appelante a posé d'autres questions pertinentes à sa situation en particulier. La personne navigatrice a veillé à ce qu'elle reçoive les bons conseils en lui donnant les renseignements nécessaires pour communiquer avec les personnes-ressources du programme. La personne navigatrice lui a aussi offert d'acheminer l'appel directement vers le programme de façon que l'appelante n'ait pas besoin de répéter l'objet de son appel. L'appelante a accepté, réjouie, et l'appel a été acheminé aux personnes-ressources du RCSD.

L'appelante a remercié la personne navigatrice de lui avoir donné les renseignements et d'avoir offert d'acheminer l'appel vers les personnes-ressources du programme. Avant d'acheminer l'appel, la personne navigatrice a aussi remercié l'appelante et lui a dit de composer le 211 si elle avait d'autres questions ayant trait aux services communautaires et gouvernementaux. »

Données en continu des partenaires d'expansion de 211 (211 Expansion Partner Ongoing Reporting), Nouveau-Brunswick, 1^{er} avril 2023 – 31 mars 2024

Modifications à la Loi sur les normes d'emploi

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) a le mandat de procéder à l'examen législatif du salaire minimum aux deux ans. La question de l'indexation annuelle a été abordée en 2019 et le salaire minimum est désormais ajusté annuellement en fonction l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Nouveau-Brunswick. Les ajustements automatiques s'effectuent le 1^{er} avril de chaque année. En 2021, le salaire minimum se chiffrait à 11,75 \$ l'heure. En 2022, deux augmentations à raison d'un dollar ont permis de faire concorder le salaire minimum à celui des autres provinces atlantiques. En date du 31 mars 2024, le salaire minimum se chiffre à 14,75 \$ l'heure et correspond à celui des provinces atlantiques.

En plus des ajustements au salaire minimum, en 2023, EPFT a mené une consultation ciblée du secteur quant à une proposition voulant modifier le taux des heures supplémentaires à une fois et demie le salaire normal de la personne travaillante, en parallèle à la plupart des autres administrations canadiennes. À l'heure actuelle, le taux des heures supplémentaires équivaut à

une fois et demie le salaire minimum. EPFT étudie les résultats et mène d'autres recherches et consultations par compétence quant aux dispositions législatives sur les heures supplémentaires.

En 2023, le Comité permanent de modification des lois a demandé à EPFT de mener des consultations quant à la proposition du Projet de loi 27 de modifier la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE) afin d'ajouter dix jours de congé de maladie rémunérés. Par conséquent, des consultations publiques ont été organisées et avaient pour but d'évaluer trois options :

- Maintenir le statu quo;
- Mettre en œuvre des congés de maladie rémunérés de cinq ou de dix jours;
- Augmenter la durée des congés de maladie non-rémunérés, soit jusqu'à 26 semaines. Cela assurerait une protection à l'emploi qui permettrait aux personnes employées d'accéder aux prestations fédérales d'assurance-emploi en cas de maladie.

La phase de consultations s'est terminée le 11 décembre 2023 et un document a été élaboré par le ministère. En date du 31 mars 2024, des modifications aux dispositions législatives n'ont pas encore été présentées.

Bon d'études canadien

La SIES fait la promotion au Nouveau-Brunswick du Bon d'études canadien (BEC), une prestation offerte par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC). Le BEC est offert gratuitement aux enfants nés après 2004 dans une famille dont le revenu net est de moins de 49 020 \$ ou à une famille ayant jusqu'à trois enfants.

Les enfants admissibles recevront 500 \$ et ils recevront 100 \$ de plus pour chaque année où ils sont admissibles (jusqu'à 15 ans ou jusqu'à concurrence de 2 000 \$). Les prestations sont aussi offertes pour toutes les années pendant lesquelles l'enfant était admissible avant la présentation de la demande. L'argent doit être déposé dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) approprié de l'enfant et peut être utilisé pour aider à payer des études ou une formation après l'obtention du diplôme d'études secondaires. Un membre du personnel de la SIES assume la coprésidence nationale du Réseau des champions du BEC du ministère de l'ESDC, un groupe de travail pancanadien d'organismes qui font la promotion du BEC.

La SIES et EDSC ont collaboré à l'envoi par la poste, en février 2024, de 52 223 lettres destinées aux parents et enfants admissibles pour les informer de l'existence des super comptoirs *Obtenez vos prestations* et du processus de demande pour le BEC. De nombreux parents ont visité ces super comptoirs pour savoir comment s'inscrire au BEC, pour recevoir des conseils sur la façon d'ouvrir un REEE et, dans certains cas, pour se rendre à Service Canada afin d'obtenir un numéro d'assurance sociale.

La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la promotion du BEC et l'accessibilité à l'inscription pour les enfants du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada. Des plans sont en cours d'élaboration afin d'évaluer la possibilité d'instaurer un processus de demande entièrement en

ligne et de lancer une campagne provinciale pour le BEC. Cette année, le portail d'aide aux parents quant aux demandes pour le BEC a changé. Ainsi, la SIES a aidé les parents en prenant rendez-vous avec leurs institutions financières pour eux à partir des super comptoirs, et ce, afin qu'ils puissent ensuite passer aux prochaines étapes du processus de demande.

Réseau d'éducation financière et Mois de la littératie financière

Le Réseau d'éducation financière (REF) est composé d'organismes gouvernementaux, privés et sans but lucratif ayant uni leurs forces pour faciliter l'accès des personnes néo-brunswickoises aux connaissances, aux compétences et aux outils dont elles ont besoin pour prendre des décisions financières responsables et éclairées. La SIES compte parmi les membres fondateurs du REF, et un membre de son personnel préside le réseau du Nouveau-Brunswick.

La mission du REF consiste à créer et à maintenir un vaste réseau provincial de leaders de confiance dans les domaines de l'information et de l'éducation en littératie financière et à rendre les gens de la province plus compétents financièrement en améliorant l'accès à des outils et ressources faciles à comprendre. La force du REF est le réseau de collaboration de personnes qui mettent en commun des ressources, du matériel et de l'information pour mieux servir les personnes néo-brunswickoises.

Le REF englobe beaucoup de stratégies, dont le Mois de la littératie financière en novembre, afin



de promouvoir et d'éduquer au sujet de la sécurité financière. Le thème de la campagne pour le Mois de la littératie financière 2023 était *Gérer son argent dans un monde en évolution*. Le gouvernement fédéral élabore d'habitude les ressources promotionnelles dont se sert la SIES afin de sensibiliser les gens tout au long du mois par l'entremise des médias sociaux.

Programme en matière d'impôt *Obtenez vos prestations*

En 2011, la SIES a commencé à collaborer avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et le ministère du Développement social (DS) du Nouveau-Brunswick pour promouvoir le *Programme communautaire bénévole en matière d'impôt* (PCBMI). Depuis ce temps, le programme *Obtenez vos prestations* a fait l'objet d'une vaste promotion. Les personnes et familles ayant un faible revenu qui ne produisent pas de déclaration de revenus annuelle se voient ainsi privées de nombreux crédits et prestations qui pourraient améliorer leurs vies, puisque l'admissibilité à ces programmes est fondée sur le revenu. Ce projet a aidé les personnes néo-brunswickoises à accéder à plus de 424 millions de dollars en prestations pour leurs familles. Des comptoirs gratuits en matière d'impôt sont offerts toute l'année partout dans la province, et ce, sous différents

formats : sans rendez-vous, dépôts, sur rendez-vous et virtuel. Un répertoire de comptoirs gratuits en matière d'impôt figure sur le [site Web](#) de l'ARC.

Outre les comptoirs d'impôts, des super comptoirs ont lieu partout dans la province afin que les personnes participantes puissent recevoir de l'aide pour remplir et soumettre leurs déclarations de revenus, obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) pour leurs enfants et les inscrire au Bon d'études canadien en même temps, au même endroit. Des renseignements sur d'autres programmes et prestations pour les familles y sont également offerts.

Au cours de la saison fiscale 2023, la SIES, l'ARC et Service Canada ont collaboré en vue de la mise sur pied de huit super comptoirs à travers le Nouveau-Brunswick : Edmundston, Saint John, Fredericton, Woodstock, Moncton, Bathurst et Tracadie-Sheila. En 2024, un neuvième comptoir a été ajouté, soit dans la région de Campbellton, et a connu beaucoup de succès. La SIES prévoit promouvoir davantage les services du gouvernement provincial dans les prochaines années et assurer un niveau plus élevé de collaboration avec les bénévoles.

La force du projet *Obtenez vos prestations* du Nouveau-Brunswick continue de résider dans les partenariats établis entre les organismes. La SIES collabore avec l'ARC et l'aide à établir des liens avec les personnes et les communautés, ce qui permet au programme de prendre de l'essor dans toute la province. Le programme *Obtenez vos prestations* est unique parce qu'il est géré à l'échelle provinciale et il relie des ministères et organismes provinciaux et fédéraux comme Service Canada, Emploi et Développement social Canada et les Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

Données du PCBMI pour le Nouveau-Brunswick de 2023	
Organismes communautaires	210
Bénévoles	740
Particuliers ayant reçu de l'aide	27 880
Déclarations produites	30 230
Remboursements, crédits et droits aux prestations	66 250 000 \$

Agence du revenu du Canada, Statistiques sur les comptoirs d'impôts gratuits par province/territoire pour 2023, Nouveau-Brunswick, consulté le 25 juin 2024

Ces statistiques sont en date du 16 janvier 2024. La période de déclaration est du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Pour faciliter la présentation visuelle, toutes les données ont été arrondies. Toutefois, les vraies valeurs sont utilisées pour les calculs, de sorte que les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs arrondies. Les montants s'appliquent aux déclarations de revenus et de prestations de l'année courante et des années précédentes produites par l'intermédiaire du programme. À mesure que l'ARC reçoit d'autres renseignements, les données peuvent changer.

Les montants en remboursements, crédits et droits aux prestations proviennent des prestations fédérales et provinciales administrées par l'ARC.

HISTOIRE DE RÉUSSITE *Obtenez vos prestations*

[TRADUCTION] « Nous avons rencontré un couple qui venait du Cameroun et qui vivait au Canada depuis quelques mois. Le couple avait cinq enfants; la plus jeune est née au Canada et n'avait toujours pas de papiers. Le couple ne savait pas où aller pour ses besoins. Nous nous sommes tous réunis à la table – l'ARC, Service Canada, la SIES et d'autres bénévoles – et nous avons pris une heure à faire une demande pour le NAS de leur bébé, à leur donner des chiffres, des adresses, des noms. À la fin, le couple s'est mis à pleurer. Ces gens cherchaient ces renseignements depuis six mois et avait finalement ce dont ils avaient besoin. Quel beau moment; ce fût le coup de cœur du mois pour toutes les personnes concernées. »

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire dépend d'un système alimentaire sain et durable qui garantit la disponibilité d'aliments sains aujourd'hui et pour les générations futures. La production, la distribution, l'accès, la consommation, l'élimination et l'éducation sont nécessaires pour atteindre la sécurité alimentaire. Depuis juin 2020, Food Dépôt Alimentaire est l'organisme responsable de la gestion des banques alimentaires dans la province. Soixante-cinq banques alimentaires sont enregistrées auprès de Food Dépôt Alimentaire.

Dans le cadre du pilier « Inclusion et communautés saines » d'EVP3, la SIES continue d'aborder la sécurité alimentaire par le biais de partenariats et de connexions. La Société collabore avec les programmes alimentaires scolaires et les diverses parties prenantes en sécurité alimentaire pour se concentrer sur la collecte de détails sur les programmes régionaux, ainsi que sur la mise en œuvre et le suivi de groupes de travail provinciaux et la participation à ceux-ci. Un soutien est également offert pour la recherche de possibilités de subventions auprès de parties autres que la SIES alors que de nombreuses possibilités de financement de différentes organisations sont devenues disponibles par suite de la pandémie.

La Société s'associe à des parties prenantes du gouvernement et à des organismes sans but lucratif pour promouvoir la connectivité, l'harmonisation et l'engagement en matière d'alimentation dans la province.

Compte-rendu d'activités en place en matière de sécurité alimentaire :

- Un soutien continu a été offert aux RIC pour les aider à coordonner les efforts;
- Des renseignements sur les nouvelles sources de financement disponibles pour les RIC et leurs partenaires ont été partagés;
- Les RIC ont tenu une liste régionale à jour des ressources communautaires en matière de sécurité alimentaire qui a été transmise à la SIES et au ministère du Développement social, et ont offert du soutien et des conseils à leurs partenaires.

De beaux sourires et une bonne vision

Le programme *De beaux sourires et une bonne vision* est le régime de soins dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas d'assurance dentaire ou de la vue, soit privée ou gouvernementale. Mis sur pied dans le cadre du premier plan *d'Ensemble pour vaincre la pauvreté*, ce programme continue d'offrir l'accès aux soins dentaires et aux soins de la vue aux enfants vulnérables du Nouveau-Brunswick.

En 2023, un total de 6 348 enfants ont profité des services dentaires et 3 385 enfants ont profité des services de vision offerts par l'entremise du programme *De beaux sourires et une bonne vision*.

Sports, activités récréatives et loisirs inclusifs

Réimaginer l'accès aux sports, activités récréatives et loisirs

La SIES a dirigé le travail avec la faculté de kinésiologie de l'Université du Nouveau-Brunswick et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet *Réimaginer l'accès aux sports, activités récréatives et loisirs* (RASRL), qui a pour objectif d'éliminer les obstacles à la participation aux sports, activités récréatives et loisirs pour les personnes néo-brunswickoises à faible revenu.

À la fin de la première année du projet, l'équipe de RASRL et les personnes résidentes ont cerné le besoin de créer un environnement sûr favorisant la collaboration afin de s'attaquer aux obstacles à la participation aux SRL. La deuxième année a plutôt été axée sur l'élaboration et la mise à l'essai du modèle *System Shifters*.

System Shifters est d'un réseau de collaboration entre des personnes résidentes, des prestataires de SRL et des partenaires communautaires. Ce modèle a pour but de concevoir des initiatives concrètes, ou des stratégies communautaires, afin de s'attaquer aux obstacles et à promouvoir la compréhension et la sensibilisation. *System Shifters* a été élaboré et mis en œuvre selon les étapes suivantes au cours de l'exercice :

- Mai 2023 – Préparation du modèle pour la mise à l'essai;
- Juin 2023 – Établissement des priorités quant aux besoins communautaires;
- Juillet 2023 – Intégration des partenaires du secteur;
- Août 2023 – Lancement de *System Shifters*;
- Septembre 2023 à février 2024 – Élaboration et mise en œuvre de stratégies communautaires.

Prêts d'objets par l'intermédiaire des bibliothèques

La SIES s'associe au Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB) afin de fournir de l'aide financière en vue de l'achat d'objets que les bibliothèques publiques peuvent prêter et qui contribuent à la pratique de sports, d'activités récréatives et de loisirs (en particulier dans le cas des familles à faible revenu). L'aide financière est répartie en parts égales entre les cinq régions de bibliothèques du SBPNB et des objets sont acquis pour tous les groupes d'âge.

Le prêt d'objets par l'intermédiaire des bibliothèques présente les avantages suivants :

- Il donne aux personnes la possibilité d'avoir accès à une vaste gamme d'outils, de matériel et d'Activités qu'elles n'auraient peut-être pas les moyens de se payer;
- Il donne aux personnes la possibilité d'avoir accès à des outils et à du matériel dont elles ont besoin seulement à l'occasion;
- Il donne aux personnes nouvelles arrivantes la possibilité de faire gratuitement l'essai d'activités adaptées à la réalité canadienne (p. ex., la raquette, le ski);
- Il aide à promouvoir, entre autres, le bien-être physique, la santé mentale et la viabilité;
- Il aide les personnes à découvrir les services offerts par les bibliothèques.

Les principaux articles de sports et de loisirs que les 63 bibliothèques publiques ont acquis pour leurs communautés comprennent :

- Jeux de société;
- Raquettes à neige;
- Ukulélés;
- Jeux de lancer de rondelles;
- Traîneaux;
- Jeux de pickleball;
- Planches à roulettes;
- Raquettes de tennis;
- Bâtons de marche/randonnée;
- Trottinettes.

En 2023-2024, les articles achetés dans le cadre de ce programme ont été empruntés près de 6 000 fois.

Santé mentale et dépendances

Le ministère de la Santé a annoncé un Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale en 2021. Ce plan a pour but d'améliorer la santé de la population et l'accès aux services, d'intervenir plus tôt auprès de la population et de réduire les conséquences de la toxicomanie.

La SIES soutient la stratégie provinciale en finançant des projets et des initiatives aux niveaux local et régional.

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

La stratégie fédérale de réduction de la pauvreté, *Une chance pour tous*, a été lancée en août 2018 avec la vision d'aider à réduire la pauvreté, d'appuyer les personnes canadiennes qui travaillent fort pour intégrer la classe moyenne et de bâtir un pays prospère et véritablement inclusif où tout le monde profite de la croissance économique – un pays où toutes les personnes canadiennes peuvent réaliser leur plein potentiel.

Une chance pour tous reconnaît que la pauvreté n'est pas qu'une question d'argent. En plus d'assurer un suivi de l'incidence de la pauvreté (par l'intermédiaire de la mesure du panier de consommation), le gouvernement du Canada s'est engagé à créer un tableau de bord d'indicateurs permettant de surveiller d'autres dimensions majeures de la pauvreté, notamment : l'insécurité alimentaire, les besoins en matière de santé et de logement non comblés et l'itinérance chronique, la pauvreté économique extrême, la littératie et la numératie, le nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi, qui ne suivent ni études ni formation, la proportion de personnes canadiennes à faible revenu relatif, les personnes faisant partie des 40 % inférieurs de la répartition du revenu, le salaire horaire médian, le taux d'entrée et de sortie d'une situation de faible revenu, l'écart moyen de la pauvreté et la résilience des actifs (mesurée par la capacité d'assumer des dépenses pendant trois mois à partir d'une épargne constituée).

L'objectif général du plan fédéral est de réduire la mesure de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, comparable au niveau de 2015 de la mesure du panier de consommation. L'objectif de réduction de 50 % de la pauvreté s'harmonise à l'un des objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 adoptés par le Canada en 2015. L'objectif du plan EVP3 de la SIES est également conforme au plan fédéral.

Conseil consultatif national sur la pauvreté

Pour assurer la responsabilité continue envers les personnes canadiennes en matière de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada a créé en 2019 un Conseil consultatif national sur la pauvreté (ci-après désigné simplement comme le Conseil consultatif). Le Conseil consultatif a pour mandat de fournir des conseils indépendants au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, sur la réduction de la pauvreté; de présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue de réduire la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030, par rapport aux données de 2015; de poursuivre le dialogue sur la pauvreté entamé avec les personnes canadiennes; et d'entreprendre toute activité indiquée par le ministre.

La SIES s'engage à poursuivre sa collaboration avec les parties prenantes par l'intermédiaire du Conseil consultatif sur la pauvreté et à travailler de concert avec le gouvernement du Canada pour améliorer l'inclusion économique et sociale des personnes résidentes du Nouveau-Brunswick.

Plan directeur de la transformation: le rapport de 2023 du Conseil consultatif national sur la pauvreté - Canada.ca.

Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Mis sur pied dans le cadre du premier plan EVP, le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick donne accès à une assurance-médicaments aux personnes néo-brunswickoises non assurées. Le régime couvre plus de 5 000 médicaments d'ordonnance, y compris de nombreux médicaments au coût élevé. Les primes et les quotes-parts maximum sont calculées en fonction du revenu annuel de la famille, tel qu'indiqué par l'ARC sur la déclaration de revenus pour l'année précédant immédiatement l'année en cours. Tous les adultes participant au régime paient des primes mensuelles pour en faire partie. Les enfants de 18 et moins ne paieront pas de primes, mais un parent doit être inscrit au régime.

Le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick est offert à toutes les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick qui :

- détiennent une carte d'assurance-maladie valide;
- n'ont pas d'assurance-médicaments (régime privé ou programme gouvernemental); ou
- ont une assurance-médicaments qui ne couvre pas certains médicaments qui font partie du Formulaire des Régimes de médicaments du Nouveau-Brunswick, ou ont atteint leur limite de couverture maximale annuelle ou à vie.

Adhésion au Régime médicaments du N.-B.

Remarque : Le 1^{er} novembre 2022, le nombre de niveaux de primes – basés sur le revenu – est passé de 6 à 21 afin de garantir un équilibre entre l'accessibilité financière pour les membres et le coût pour le gouvernement. Les niveaux de primes supplémentaires permettent un changement plus progressif lorsque les primes augmentent, ce qui élimine les situations où les membres du régime subissent une forte augmentation de leur prime en raison d'une faible croissance de leur revenu. Ce tableau indique les données pour les trois niveaux de primes les plus bas. Pour de plus amples renseignements sur les autres niveaux de primes, veuillez consulter les tableaux de données du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick (2022-2023 et 2023-2024).

Exercice	2022-2023	Exercice	2023-2024
Nombre total de membres inscrits	16 768	Nombre total de membres inscrits	17 491
Nombre total (%) de membres payant les trois primes les plus basses (66 \$, 133 \$ et 266 \$ par année)	5 611 (33 %)	Nombre total (%) de membres payant les trois primes les plus basses (66 \$, 133 \$ et 266 \$ par année)	7 097 (40,6 %)
Nombre (%) de membres payant 66 \$ par année	4 754 (28 %)	Nombre (%) de membres payant 66 \$ par année	6 101 (34,9 %)
Nombre (%) de membres payant 133 \$ par année	467 (3 %)	Nombre (%) de membres payant 133 \$ par année	557 (3,2 %)
Nombre (%) de membres payant 266 \$ par année	390 (2,3 %)	Nombre (%) de membres payant 266 \$ par année	439 (2,5 %)

Ministère de la Santé, Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

Promotion et sensibilisation

En 2023-2024, les activités de promotion de la SIES ont essentiellement visé à appuyer les RIC dans le cadre de leur intégration à leurs CSR respectives. Beaucoup d'efforts ont aussi été consacrés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication consacré au processus de renouvellement d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Un document de référence, *Retour sur le passé - Regard vers l'avenir*, décrit les efforts déployés au cours des 12 dernières années et présente la situation actuelle au Nouveau-Brunswick. Celui-ci a été élaboré afin d'aider les personnes participantes à se préparer pour les activités d'engagement public. La SIES a également créé un site Web, www.ensemblenb.ca, dans le cadre du processus de renouvellement. Ce site Web a été lancé le 25 janvier 2024, date à laquelle la SIES a tenu une conférence de presse pour le lancement du processus. Une campagne de promotion de cette initiative à la radio et dans les médias sociaux a débuté en janvier et se terminera à la fin avril 2024.

La SIES a également organisé une campagne de promotion en ce qui concerne super comptoirs *Obtenez vos prestations* et 211NB dans la province, soit dans les médias sociaux et à la radio.

La SIES a également participé aux conférences et aux réunions annuelles des organismes suivants :

- Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick
- Association des cités du Nouveau-Brunswick

Examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement

L'examen des programmes, des services et des politiques fiscales du gouvernement demeure une priorité pour la SIES et vise à simplifier ces programmes et services et à assurer l'efficacité en vue de mieux soutenir les personnes résidentes du Nouveau-Brunswick. La SIES prévoit que cet examen se poursuivra dans le cadre du renouvellement du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* qui sera publié au début de l'année 2025.

D'importants changements ont été apportés afin d'alléger le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les personnes à faible revenu. En janvier 2021, la province a diminué le taux d'imposition de la première fourchette d'imposition du revenu des particuliers, soit de 9,68 % à 9,4 %, et ce nouveau taux s'applique à la première tranche de 47 715 \$ de revenu imposable en 2023 et s'appliquera à la première tranche de 49 958 \$ de revenu imposable en 2024. D'autres modifications ont été mises en œuvre, dont l'augmentation du montant personnel de base, soit le seuil au-dessous duquel une personne déclarante seule n'a pas à payer d'impôts sur le revenu des particuliers. En 2022, le montant personnel de base est passé de 10 817 \$ à 11 720 \$, et, en 2023, à 12 458 \$. Le seuil pour la réduction d'impôt pour faible revenu (RIFR) est passé de 17 849 \$ en 2021 à 19 177 \$ en 2022, 20 385 \$ en 2023 et 21 343 \$ en 2024. La RIFR est éliminée progressivement afin d'être accessible au plus grand nombre de personnes néo-brunswickoises à faible revenu que possible.

Réforme de l'aide sociale

Dans le cadre d'EVP3, la SIES s'est engagée à mener une réforme de l'aide sociale dans le but d'abattre les obstacles à l'emploi et de fournir un soutien au revenu suffisant aux personnes citoyennes qui n'ont pas la capacité de travailler.

Il convient de garder à l'esprit que, même si l'aide sociale est une priorité d'EVP3, le processus de cette réforme est un cycle de politiques en évolution constante qui doit toujours demeurer flexible et adaptable en fonction des besoins des personnes néo-brunswickoises qui fluctuent de façon perpétuelle. Beaucoup de changements ont déjà été apportés, dont ce qui suit :

- Exemption des versements de pension alimentaire pour enfants, de l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick et des montant compensatoires liés à des lésions corporelles dans le calcul de l'admissibilité à l'aide sociale;
- Exemption de la première tranche de 200 \$ de la pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) (mensuelle, selon le cas) pour les personnes ayant recours à l'aide sociale; depuis le 1^{er} août 2023, la rente d'orphelin du RPC et du Régime de rentes du Québec (RRQ) est complètement exemptée du calcul de l'admissibilité à l'aide sociale;
- Augmentation de l'exemption salariale qui permet aux bénéficiaires de conserver au plus 500 \$ du revenu gagné chaque mois, en plus de 0,50 \$ de chaque dollar additionnel gagné au-delà de 500 \$;
- Élimination des mesures de récupération de l'aide sociale pour les bénéficiaires qui vivent avec leurs parents ou qui consacrent moins de 25 % de leur prestation d'aide mensuelle au logement;
- Mise à jour des personnes autorisées à signer les formulaires médicaux des bénéficiaires de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée; les membres du personnel infirmier praticien sont maintenant autorisés à le faire;
- Indexation de tous les taux d'aide sociale selon l'inflation, ce qui signifie que le 1^{er} avril de chaque année, les taux d'aide sociale sont accrus en fonction de l'IPC du Nouveau-Brunswick;
- En date de février 2024, mise en œuvre d'un supplément au ménage mensuel à raison de 200 \$ pour les bénéficiaires de l'aide sociale et des Services d'engagement jeunesse.

Le travail important en matière de réforme de l'aide sociale se poursuit.

Entreprise sociale

La SIES a renouvelé une entente avec la CBDC Chaleur pour la gestion d'un fonds pour l'investissement et le développement quant aux entreprises sociales (projet pilote sur l'économie sociale). Un total de sept projets a été accepté avec le financement pour l'année 2023-2024.

La SIES a renouvelé son entente avec le Centre Pond-Deshpande de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), qui a pour objectif :

- de continuer de former et de soutenir les entreprises sociales en phase de démarrage ou en croissance;
- de renforcer la capacité de l'écosystème des entreprises sociales au N.-B.;
- de poursuivre l'accompagnement et la coordination des travaux du Conseil consultatif sur les entreprises sociales.

Le travail du Conseil a mené à l'élaboration d'un premier livre blanc, *L'état de l'entreprise sociale au Nouveau-Brunswick*. Le Conseil continue d'améliorer la capacité et le rendement des entreprises sociales au Nouveau-Brunswick et se prépare à lancer un appel à l'action pour l'élaboration d'une stratégie provinciale.

Un premier symposium sur l'excellence en entreprise sociale a eu lieu à Fredericton le 15 juin 2023, dans le cadre duquel des personnes dirigeantes d'entreprises sociales des quatre coins de la province se sont réunies. Un [résumé de l'événement](#) se trouve sur le site d'[Entreprise sociale N.-B.](#)

Transport

L'accès au transport est essentiel à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel que les personnes néo-brunswickoises aient accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés.

L'une des mesures prioritaires d'EVP3 consiste à élaborer et à mettre en œuvre des plans de transport régional pour accroître l'accessibilité, le caractère abordable et l'offre de services de transport. Le transport inclusif fait partie des mesures prioritaires depuis EVP1 et a poursuivi son expansion grâce à EVP2. EN 2017, le Comité consultatif de la SIES sur les systèmes de transport ruraux et urbains – composé de parties prenantes de divers secteurs possédant une expertise liée aux enjeux de transport au Nouveau-Brunswick – a élaboré et soumis au gouvernement une stratégie de transport durable pour le Nouveau-Brunswick afin d'améliorer l'accès au transport communautaire : *Des surfaces aux services*. Depuis, les programmes de transport communautaire ont fait beaucoup de chemin. Avec l'entrée en jeu d'EVP3, les RIC ont travaillé avec persévérance pour élargir l'offre de services de transport à mesure que le transport devenant l'enjeu principal pendant la pandémie.

HISTOIRE À SUCCÈS - TRANSPORT

[TRADUCTION] « Nos personnes clientes qui doivent se rendre à des traitements de dialyse nous ont dit que sans nos services, elles n'auraient pas les moyens de s'y rendre. Nous leur rendons la vie plus facile lorsqu'elles sont aux prises avec des troubles de santé. Toutes les personnes clientes avec qui je parle affirment que, sans ces services, elles ne sauraient que faire. »

À la mi-mars 2020, lors de l'écllosion de la COVID-19, la SIES a rapidement mis au point des protocoles précis, y compris l'aide à l'approvisionnement en équipement de protection individuelle pour les conducteurs et les passagers afin de contribuer au fonctionnement sécuritaire des services de transport dans la province. Un comité spécial a été créé pour travailler en collaboration avec les forces de police provinciales, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et le ministère de la Sécurité publique. Un répertoire des services de transport communautaire indépendants a également été créé.

La SIES fournit le soutien administratif et financier nécessaire à l'établissement et au fonctionnement des services de transport en favorisant les liens entre les divers services en vue d'améliorer le modèle de fonctionnement. Elle offre également du soutien pour la mise en œuvre, le suivi et le maintien du programme de transport communautaire/régional tout en collaborant à l'élargissement régional d'un programme communautaire, en participant aux groupes de transport provinciaux et en effectuant la recherche active de possibilités de subventions de parties autres qu'elle-même. La SIES assure aussi une liaison entre les services communautaires et les parties prenantes principales et les décisionnaires à l'échelle provinciale.

HISTOIRE À SUCCÈS - TRANSPORT

« Notre programme de déplacement est un succès sur toute la ligne. Nous constatons combien il est apprécié [lorsque nous recevons] des témoignages des clients ainsi que de nos bénévoles. Notre liste de clients croît sans cesse, ce qui confirme sa pertinence et son besoin. Nos bénévoles deviennent amis avec leurs clients, qui demandent spécifiquement ces mêmes personnes pour les conduire. [...] Certains bénévoles sont impliqués six jours par semaine; ils ne comptent pas les heures.

Une jeune étudiante a donné naissance à un poupon et n'avait aucune parenté dans la Péninsule acadienne, ni aucun moyen de transport. Si elle ne trouvait personne pour garder son bébé, elle devait s'en séparer et le faire garder par une tante qui habite à Montréal. Avec le Comité d'accueil des nouveaux arrivants, nous avons trouvé une gardienne à quelques kilomètres de sa région et avons participé au financement du déplacement. Il s'agit sans aucun doute d'une histoire à succès pour cette jeune maman, qui a poursuivi ses études au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick dans la Péninsule acadienne et qui a gardé son bébé avec elle. »

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 au Nouveau-Brunswick, les douze CSR de la province ont reçu le mandat d'assurer un leadership régional en matière de transport régional et de transport communautaire. Pour optimiser ces efforts et la mise en commun des ressources, les CSR sont chargées de rassembler les parties prenantes et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, en vue de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des services visant à mieux servir les personnes résidentes.



En mars 2023, la SIES a organisé un symposium sur le transport public et communautaire. Plus de 200 personnes ayant un intérêt, un mandat, des connaissances ou de l'expérience dans le domaine du transport en commun et communautaire y ont participé, et les personnes invitées et exposantes y ont partagé leurs expériences et leurs innovations.

Les gens ont eu l'occasion d'être regroupés par région afin de faire un état des lieux quant à l'organisation des services de transport de personnes et de cerner les mesures permettant de favoriser le développement des services de transport en commun et communautaire au sein de leurs territoires respectifs. Ainsi, le symposium a su mobiliser les forces vives de la province et a jeté les bases du développement harmonieux des services de transport en commun et communautaire adaptés aux besoins des différentes communautés néo-brunswickoises. Cela a engendré des retombées positives sur le transport, comme la découverte de nouvelles sources de financement, l'établissement de partenariats et de collaboration, ainsi que la présentation d'idées créatives.

Certains travaux réalisés au cours de l'exercice en matière de services de transport :

- Collaboration avec les équipes de résilience en matière de transport;
- Collaboration avec le Réseau de santé Vitalité et le ministère du Développement social pour le transport;
- Élaboration d'un projet-pilote ayant pour but de donner accès aux personnes nouvelles arrivantes aux services de la Péninsule acadienne afin de faciliter leur établissement dans la région;
- Collaboration avec l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour l'élaboration d'une stratégie de promotion du transport collectif;
- Création d'une page Web consacrée aux services de transport;

- Création de vidéos promotionnelles pour faire connaître les services de transport dans toute la province;
- Élaboration d'une stratégie de recrutement de bénévoles;
- Lancement d'un processus d'appel d'offres, par Transport Urbain/Rural Rides en fonction du mandat qui lui est donné par la Société de développement régional, afin de déployer une plateforme de répartition provinciale auprès des douze CSR qui facilitera la réservation de déplacements par l'entremise de transport en commun à travers la province. Un comité d'évaluation est responsable d'évaluer les offres.

HISTOIRE À SUCCÈS - TRANSPORT

[TRADUCTION] « Le programme Transport Urbain/Rural, fondé sur le bénévolat, a été actif tout l'été dans notre région. Nous sommes maintenant en mesure d'offrir les trois déplacements par semaine dont a besoin une personne âgée devant se rendre à des traitements de dialyse. Un déplacement en taxi lui coûterait 80 \$, mais elle n'a qu'à payer 15 \$.

Un jour, elle ne se sentait pas bien. Elle ne sortait pas de sa maison, comme d'habitude. La personne bénévole qui la connaissait savait que quelque chose clochait. Cette dernière a appelé la personne-contact d'urgence, qui a été en mesure de venir en aide. La personne âgée a passé quelques jours à l'hôpital en raison de la gravité de sa maladie. Qui sait ce qui aurait pu se produire, ne serait-ce que de la personne bénévole? »

De mars 2020 au 31 mars 2024

Nombre de kilomètres parcourus par des bénévoles : 2 458 091

Nombre moyen de déplacements par année : 30 039

Nombre d'heures par les bénévoles : 47 710

Progrès des 9 mesures prioritaires

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

Continu

La mesure prioritaire progresse de façon continue et ne fait pas l'objet d'une date d'achèvement.

En cours

Le travail relatif à la mesure prioritaire a débuté et il se poursuit en vue de l'achèvement.

Terminé

La mesure prioritaire est terminée et l'objectif a été atteint.

Mesure	État de la mesure
Pilier 1 : Sécurité du revenu	
<p>1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les barrières à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples barrières les empêchant de travailler.</p>	<p>Continu</p> <p>Les bénéficiaires de l'aide sociale sont admissibles à recevoir plus de revenus en raison d'une diminution des déductions et de l'indexation annuelle de leurs taux d'aide à la variation de l'Indice des prix à la consommation du N.-B. Les modifications comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les prestations ne seront plus réduites si les bénéficiaires reçoivent aussi des versements de pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada – Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés aux lésions corporelles. • Hausse de l'exemption salariale, ce qui permet aux bénéficiaires de conserver jusqu'à 500 \$ de revenus gagnés chaque mois, puis 0,50 \$ pour chaque dollar supplémentaire gagné au-delà du 500 \$. • Les bénéficiaires ne verront plus leur prestation d'aide sociale réduite s'ils vivent avec des parents ou s'ils consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement. • Mise à jour de la définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale, conformément à la recommandation des parties prenantes. • Le personnel infirmier praticien sera autorisé à signer des formulaires médicaux pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui demandent une désignation de personne handicapée. • Tous les taux d'aide sociale seront indexés selon les taux d'inflation annuels.

	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la définition d' « unité économique » /de « politique sur le revenu du ménage » afin d'accroître les options en matières de logement pour les bénéficiaires. • Les 200 premiers dollars en vertu du <i>Régime de pension du Canada</i> (RPC) (sur une base mensuelle, par dossier) sont dorénavant assortis d'une exemption pour les bénéficiaires de l'aide sociale. • Hausse des investissements pour les personnes âgées, les bénéficiaires de l'aide sociale et les salaires des personnes offrant des soins. • À partir du 1^{er} août 2023, les prestations de ressources orphelines RPC et RRQ ont été complètement exemptées du calcul pour l'admissibilité à l'aide sociale. • À partir de février 2024, un supplément mensuel de 200 \$ a été versé aux bénéficiaires de l'aide sociale et des Services d'engagement jeunesse.
<p>2. Mener une consultation sur les modifications à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.</p>	<p>En cours</p> <p>Les hauts fonctionnaires d'EPFT examinent une ébauche de plan pour une consultation sur la LNE.</p> <p>Salaire minimum actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} avril 2022 – passe à 12,75 \$ l'heure; • Le 1^{er} octobre 2022 – passe à 13,75 \$ l'heure; • Le 1^{er} avril 2023 – passe à 14,75 \$ l'heure. <p>Depuis mars 2019, le taux de salaire minimum est indexé en fonction de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Nouveau-Brunswick, et ce, le 1^{er} avril de chaque année (sauf en 2022, puisque les augmentations étaient supérieures à l'IPC).</p> <p>Le taux horaire de salaire minimum des heures supplémentaires est passé de 17,63 \$ à 19,13 \$ le 1^{er} avril 2022, et à 20,63 \$ le 1^{er} octobre 2022. Le taux horaire de salaire minimum des heures supplémentaires se chiffre actuellement à 22,95 \$.</p> <p>En 2023, EPFT a mené une consultation du secteur quant à une proposition voulant modifier le taux des heures supplémentaires à une fois et demie le salaire normal de la personne travaillante, en parallèle à la plupart des autres administrations canadiennes. À l'heure actuelle, le taux des heures supplémentaires équivaut à une fois et demie le salaire minimum. EPFT étudie présentement les résultats et mène d'autres recherches et consultations par compétence quant aux dispositions législatives sur les heures supplémentaires.</p>

	<p>En 2023, le Comité permanent de modification des lois a demandé à EPFT de mener des consultations quant à la proposition du Projet de loi 27 de modifier la LNE afin d'ajouter dix jours de congé de maladie rémunérés. Par conséquent, des consultations publiques ont été menées. Celles-ci avaient pour but d'évaluer plusieurs options. La date limite pour les commentaires était le 11 décembre 2023.</p>
<p>3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises sociales relevant d'organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Continu</p> <p>Un accès aux mesures de soutien du GNB pour le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick a été établi.</p> <p>Partenariats :</p> <p><u>Centre Pond-Deshpande (CPD)</u> Offre de la formation, du soutien, un site Web ainsi que du soutien au comité consultatif.</p> <p><u>CBDC Chaleur</u> Gère le fonds pour l'investissement et le développement d'entreprises sociales financé par la SIES (projet spécial).</p> <p>Des programmes sont offerts dans le but de renforcer les capacités du secteur sans but lucratif du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Un premier symposium sur l'excellence en entreprise sociale a eu lieu le 15 juin 2023 à Fredericton.</p> <p>Le travail se poursuit avec le CPD et CBDC Chaleur.</p>
<p>Pilier 2 : Coordination des programmes et des services</p>	
<p>4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les redondances, simplifier les exigences de demande complexe et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>En cours</p> <p>Un examen complet des programmes, des services et des politiques fiscales du GNB visant les personnes et les familles à faible revenu ne pourra être entrepris pleinement qu'après la pandémie.</p> <p>Pour l'année d'imposition 2023, le montant personnel de base est passé de 11 720 \$ à 12 458 \$. Le seuil de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu a été revu à la hausse, passant de 19 177 \$ à 20 385 \$.</p> <p>Sous ce seuil de revenu, une personne déclarante seule ne paiera pas d'impôt provincial sur le revenu pour 2023. Pour les familles, le seuil de revenu sous lequel aucun impôt provincial n'est payé est supérieur à celui d'une personne célibataire. La réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu est éliminée progressivement pour que d'autres personnes néo-brunswickoises à faible revenu puissent également en bénéficier.</p>

	Un Sommet provincial sur le logement a eu lieu le 2 mai 2023.
5. Mettre sur pied un guichet unique où les personnes néo-brunswickoises pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont elles ont besoin.	Terminé La mise en œuvre de 211NB est terminée. Ce service est opérationnel à tout moment de la journée, tous les jours de l'année.
Pilier 3 : Inclusion et communautés saines	
6. Améliorer l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie, et réduire le temps d'attente.	Continu Un <u>plan d'action quinquennal</u> a été lancé pour répondre à la demande grandissante pour des services en santé mentale et en toxicomanie. La SIES appuie la stratégie provinciale avec du financement pour des projets et initiatives aux niveaux local et régional.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.	En cours Douze services de transport communautaire sont en activité au Nouveau-Brunswick. Les 12 RIC, y compris leurs services de transport, ont intégré leurs CSR respectives. Un <u>symposium sur le transport</u> a eu lieu les 22 et 23 mars 2023.
8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.	En cours La recherche avec l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) est en cours. L'initiative <i>System Shifters</i> a été lancée en août 2023. L'équipe de recherche a élaboré et mis en œuvre des stratégies communautaires à St. George, St. Stephen, Saint Andrews et Upgi'Ganjig (Première Nation d'Eel River Bar) et Heron Bay. Les régions francophones feront partie de la deuxième phase à partir de janvier 2024. La SIES a financé une initiative parrainée par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB). Les bibliothèques publiques peuvent prêter des équipements de sport, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes néo-brunswickoises ou nouvelles arrivantes qui pourraient en avoir besoin à l'occasion seulement ou qui souhaitent essayer quelque chose de nouveau.

<p>9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>En cours Le travail est en cours pour créer et mettre en œuvre des programmes alimentaires scolaires dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.</p>
--	--

Ensemble pour vaincre la pauvreté 4 – processus d’engagement public

Le 25 janvier 2024, la SIES a mis en branle le processus d’engagement public pour le renouvellement d’*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Le processus s’étendra jusqu’à la fin avril et mobilisera les personnes vivant au Nouveau-Brunswick provenant des quatre secteurs – personnes citoyennes, organismes sans but lucratif, entreprises et gouvernement – afin qu’elles puissent contribuer à l’élaboration du prochain plan économique et social de la province.

La SIES a mis sur pied un site Web, www.ensemblenb.ca, afin d’aider les gens à comprendre le but du processus, à leur présenter le calendrier du processus et à leur donner des renseignements quant aux façons de participer. Un document de référence intitulé *Retour sur le passé – Regard vers l’avenir*, décrit le contexte d’*Ensemble pour vaincre la pauvreté* et donne un aperçu de la situation actuelle ainsi que des prochaines étapes du processus. Ce document est accessible à partir du site Web.



Jean Allain, co-président de la SIES (sans but lucratif), à la conférence de presse pour le lancement du processus d’engagement public le 25 janvier 2024.

Ensemble pour vaincre la pauvreté

Tous les cinq ans, nous demandons aux personnes néo-brunswickoises d’exprimer leur point de vue sur les questions de la pauvreté et de l’inclusion économique et sociale dans la province.

En janvier 2024, la Société d’inclusion économique et sociale (SIES) lance le processus de renouvellement d’*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le Plan d’inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.

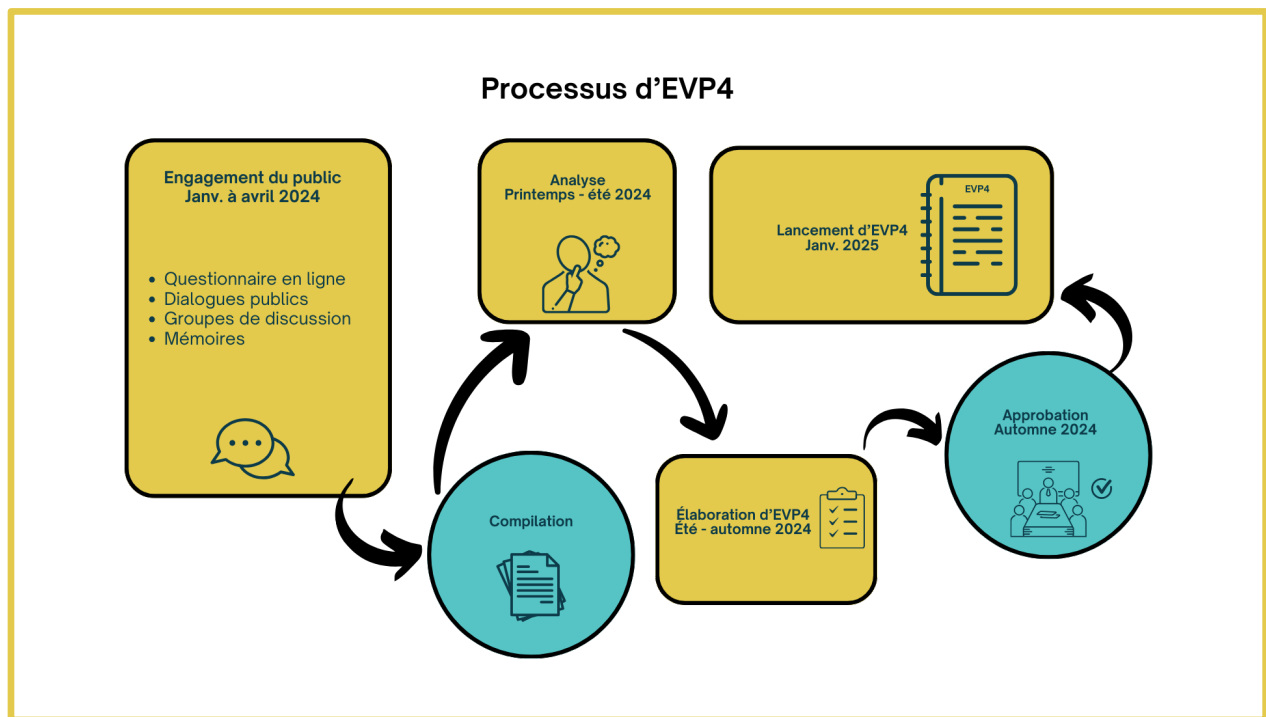
De janvier à avril 2024, les gens du Nouveau-Brunswick pourront présenter leur point de vue sur des questions touchant la pauvreté et l’inclusion économique et sociale par

Les personnes du Nouveau-Brunswick peuvent participer de diverses façons.

Les 12 RIC de la province collaborent avec la Société pour organiser des dialogues communautaires portant sur les moyens de réduire la pauvreté et de promouvoir l'inclusion économique et sociale. Les dates et les lieux de ces dialogues sont affichés sur le site Web et mis à jour quotidiennement.

Les personnes qui ne peuvent pas se rendre à un dialogue communautaire peuvent fournir leurs commentaires par l'entremise d'un questionnaire en ligne complet ou en soumettant un mémoire (général ou thématique – Besoins fondamentaux, Éducation et famille, Revenu et emploi, ou Inclusion sociale). La SIES prévoit aussi organiser un dialogue virtuel en avril afin de donner la chance aux gens n'ayant pas pu se rendre à un dialogue en personne de participer.

La Société a mobilisé, et continuera de mobiliser, des groupes de discussion afin d'obtenir de la rétroaction de la part des populations les plus vulnérables, dont les commentaires sont très importants à l'élaboration du prochain plan. La SIES entreprendra également une tournée provinciale afin d'organiser des dialogues sectoriels regroupant les secteurs sans but lucratif, des affaires et gouvernemental.



EVP4 - calendrier

2024

2025

Étapes	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv. 2025
Processus d'engagement public													
Analyse et élaboration du plan													
Lancement d'EVP4													

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 20 (1 et 2) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, la Société peut procéder à la nomination d'employés fondée sur le mérite.

Au 31 mars 2024, la Société comptait neuf personnes employées à temps plein.

Langues officielles

La SIES reconnaît ses obligations en matière de langues officielles et s'est engagée à offrir activement et à fournir des services de qualité aux citoyens dans la langue officielle de leur choix et selon tous les modes de prestation de services. Les RIC et leurs partenaires sont aussi assujettis à la *Loi sur les langues officielles*.

La SIES s'efforce d'offrir ses services dans les deux langues officielles, non seulement pour se conformer à la Loi, mais surtout pour faire la promotion de la valeur d'inclusion bien ancrée et à la base de la Société et du plan EVP.

La stratégie sur les langues officielles de la SIES vient consolider la position de la Société vis-à-vis des langues officielles. Elle fournit également aux RIC les outils nécessaires afin qu'ils puissent servir les Néo-Brunswickois dans la langue officielle de leur choix.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2024, la SIES a poursuivi ses efforts de promotion, de suivi et de soutien en matière de langues officielles à l'interne, avec les RIC et les partenaires externes, conformément à sa stratégie.

La SIES a rencontré le nouveau Secrétariat aux langues officielles, qui a félicité l'équipe pour son plan et ses lignes directrices en matière de langues officielles. La SIES a aussi participé à un atelier sur les langues officielles organisé par le Secrétariat.

Faits saillants d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*

2008

Octobre Annonce de l'initiative d'engagement public visant à adopter un plan de réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick

2009

Janvier à avril Dialogues publics

Juin à septembre Tables rondes

Novembre Forum final menant à l'adoption d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du N.-B.* (EVP1)

Décembre Prolongement de la carte médicale pendant trois ans pour les personnes qui quittent l'aide sociale

2010

Janvier Élimination de l'aide temporaire du programme d'aide au revenu

Janvier La politique économique relative aux ménages s'applique désormais seulement aux bénéficiaires de l'aide au revenu qui sont en relation de couple

Avril Adoption de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*

Avril Financement stable aux refuges pour sans-abri pendant cinq ans. Financement prolongé en 2011 et 2012.

Avril Modifications apportées à la *Loi sur la location de locaux d'habitation* pour protéger les résidents

Avril Augmentation du salaire minimum à 8,50 \$ l'heure

Mai Nomination du président et des coprésidents de la SIES

Juin Nomination des autres membres du CA de la SIES

Juin Première rencontre du CA

Septembre Augmentation du salaire minimum à 9 \$ l'heure

Octobre Investissement dans l'apprentissage précoce et les services de garde

août à janvier 2011 La SIES embauche son personnel

2011

Janvier Première rencontre des trois comités consultatifs

Février à octobre Établissement des 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC)

Avril Augmentation du salaire minimum à 9,50\$ l'heure

août Prestations pour la garde d'enfants, l'aide au chauffage et la santé sont liées dans la mesure du possible au revenu familial

Novembre Début du financement des RIC pour appuyer les initiatives en matière de transport et d'apprentissage communautaire

2012

Avril	Augmentation du salaire minimum à 10\$ l'heure
Juin	Conférence provinciale de la SIES sur le transport communautaire
Juin	Le comité consultatif sur les soins de la santé présente au gouvernement son rapport sur les soins dentaires et de la vue
Juin	Le comité consultatif sur l'entreprise sociale et les fonds d'investissement communautaire (ESFIC) présente son rapport au gouvernement
Septembre	Lancement du programme « De beaux sourires et une bonne vision » pour les enfants des familles à faible revenu
Octobre	Le comité consultatif sur la réforme de l'aide sociale présente son rapport au gouvernement

2013

Mai	Établissement d'un groupe de travail interministériel sur le transport
Octobre	Restructuration et hausse des taux d'aide sociale
Octobre	Refonte de la politique économique des ménages
Octobre	Hausse des possibilités de gains monétaires pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui font la transition vers le travail
Octobre	Changements aux exemptions de salaire pour inclure un supplément au revenu
Septembre à octobre	Dialogues publics EVP2
Septembre à octobre	Rencontres avec les associations régionales et provinciales
Octobre à avril 2014	Élaboration d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale 2014-2019</i> (EVP2)
Octobre	Première rencontre du groupe de travail interministériel pour les personnes vivant en pauvreté
Décembre	Annnonce du Régime médicaments du N.-B.

2014

Février	Annnonce de la création des fonds d'investissements communautaires et du crédit d'impôt pour les petites et moyennes entreprises à la suite des recommandations du comité consultatif (ESFIC)
Mai	Présentation d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick 2014-2019</i>
Mai	Lancement du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick
Août	Enseignement des métiers dans les écoles afin de mieux préparer les jeunes pour l'avenir, et investissement pour rénover les espaces réservés à l'enseignement des métiers dans les écoles et aménager de nouveaux locaux
Octobre	Nouvelle exemption salariale pour les personnes ayant un handicap, dans le cadre de la réforme de l'aide sociale
Novembre	Conclusion d'EVP1
Décembre	Début d'EVP2
Décembre	Augmentation du salaire minimum à 10,30 \$ l'heure

2015

Mars	Lancement du Fonds d'emploi pour les jeunes pour aider à créer des emplois pour les jeunes en chômage
Avril	Première réunion du comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains
Mai	EVP reçoit un prix national de l'Institut Tamarack en matière de réduction de la pauvreté (catégorie : provinces et municipalités qui travaillent en partenariat)
Juin	Présentation publique de <i>L'impact du plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick 2009-2014</i>
Novembre à décembre	La SIES tient une campagne de sensibilisation <i>Petits gestes, grande contribution</i> de 2 semaines, pour faire la promotion du bénévolat

2016

Janvier	Premier Sommet sur les possibilités en matière d'inclusion économique
Février	Conversation communautaire sur l'équité en santé
Avril	Augmentation du salaire minimum à 10,65 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement du N.-B. annonce l'accès gratuit aux études postsecondaires pour étudiants des familles à faible et à moyen revenu
Septembre	Création des plans d'éducation de 10 ans
Septembre	Investissement de 56 millions de dollars dans le logement abordable avec le gouvernement fédéral afin que les personnes les plus vulnérables aient un chez-soi
Septembre	La province investit 1 M\$ pour aider les adultes sans emploi à apprendre une deuxième langue officielle
Novembre	Le gouvernement du N.-B. élargit le Programme d'aide pour l'énergie domestique

2017

Janvier	Expansion du modèle de prestation des services intégrés
Février	Sommet sur le plan des familles concernant la réduction de la pauvreté
Février	<i>Exploiter le pouvoir de la littératie : la stratégie globale du Nouveau-Brunswick en matière de littératie</i> afin d'améliorer les niveaux de littératie dans la province
Mai	Sommet sur les possibilités sur l'inclusion économique
Mai	Plan pour les familles du N.-B. – réduction de la pauvreté
Août	Élargissement du Programme d'aide aux études
Novembre	Gouvernement annonce l'élargissement du programme « De beaux sourires et une bonne vision » pour les enfants de quatre ans qui n'ont pas d'assurance privée ou publique
Novembre	Campagne <i>Petits gestes, grande contribution</i>
Décembre	Dépôt du rapport sur le transport inclusif

2018

Janvier	Gouvernement annonce des services de garde gratuits pour les familles à faible revenu
Février	Création du comité de mise en œuvre sur le transport rural et urbain
Mars	Dépôt du rapport d'étape d'EVP2
Avril	Baisse du taux d'impôt sur le revenu des petites entreprises
Mai	Partenariat entre le gouvernement provincial et Living SJ pour un projet pilote visant à mettre fin à la pauvreté générationnelle à Saint John
Juin	La SIES tient une tournée provinciale pour rencontrer les chefs de file, en préparation pour le processus de renouvellement d'EVP
Juillet	Le gouvernement provincial lance un portail de ressources en ligne à l'intention des familles à la recherche de renseignements au sujet des services et des programmes de garderie éducatifs
Novembre	Le gouvernement fournit des fonds pour aider avec la mise en place de refuges temporaires pour les personnes qui ont besoin d'un logement sécuritaire pendant les mois d'hiver

2019

Janvier	Publication du rapport sur le revenu de subsistance et l'équité salariale
Janvier	Publication du Rapport Un appel, plusieurs services – Une solution de guichet unique
Février	Lancement du processus d'engagement public en vue du renouvellement d'EVP
Mars	Le gouvernement annonce que le nombre de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés a dépassé l'objectif
Mars à mai	Processus d'engagement public pour EVP3 : sondage en ligne, dialogues communautaires et sectoriels, groupes de discussion, Échange Meilleurs Cerveaux, mémoires
Avril	Augmentation du salaire minimum à 11,50 \$ l'heure
Avril	Le gouvernement annonce le renouvellement de bourses pour frais de scolarité et le rétablissement du crédit d'impôt pour frais de scolarité
Août	Néo-Brunswickois nommé président du Conseil consultatif national sur la pauvreté – Scott MacAfee de la SIES
Octobre	Gouvernement annonce nouvelle initiative pour aider les élèves et les étudiants à explorer des possibilités d'apprentissage

2020

Février	Statistique Canada propose des changements à la <i>Mesure du panier de consommation</i>
Mars	Lancement d' <i>Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 (2020-2025)</i>
Août	Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées annonce la participation de l'ESIC au Plan d'action pour les personnes ayant un handicap 2020
Octobre	Mise en œuvre du guichet unique (211)
Novembre	Le gouvernement soutient le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick

2021

- Janvier** Rapport sur les revenus de subsistance au N.-B
- Février** Publication du rapport final sur la Société d'inclusion économique et sociale : *Ensemble pour vaincre la pauvreté 2014-2019 (EVP2)*
- Septembre** GNB annonce des changements aux programmes d'aide sociale pour augmenter le soutien financier aux bénéficiaires de l'aide sociale
- Novembre** GNB annonce la réforme de la gouvernance locale
- Novembre** 211NB fournit des renseignements sur les programmes et services à l'intention des victimes de violence familiale, de violence entre partenaires intimes et de violence sexuelle

2022

- Mars** GNB annonce la réforme visant à améliorer l'accès au logement pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- Juin** Investissement pour aider les personnes, les familles et les aînés à faible revenu
- Septembre** Meilleur accès à des aliments sains dans 110 écoles
- Octobre** Politique relative à la création de places en garderie
La SIES présente son rapport d'étape sur EVP3
Rapport de 2022 du Conseil consultatif national sur la pauvreté
- Novembre** Élimination des intérêts sur les prêts étudiants
Protection accrue du salaire minimum pour les personnes ayant un handicap

2023

- Mars** Investissement fédéral-N.-B. pour soutenir les services de garderie éducatifs
Symposium sur le transport
- Avril** GNB annonce une hausse des investissements pour les aînés, les bénéficiaires de l'aide sociale et les salaires de travailleurs offrant des soins
- Juin** GNB annonce une nouvelle stratégie sur le logement
- Juillet** GNB annonce une ligne d'écoute pour aider les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale
- Décembre** GNB lance un programme de banque d'aide au loyer

2024

- Janvier** Lancement du processus d'engagement public pour le renouvellement d'EVP
- Février** GNB annonce la prestation pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick

États financiers

**Société d'inclusion économique et sociale
du Nouveau-Brunswick**

**États financiers
Le 31 mars 2024**

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Le 31 mars 2024

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 6



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers, dont un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités que nous confèrent ces normes sont décrites de façon plus détaillée à la section « Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation, conformément aux exigences déontologiques applicables à notre audit d'états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques en vertu de ces exigences. Nous estimons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit aussi évaluer la viabilité de l'organisation selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, divulguer les questions liées à la continuité d'exploitation, le cas échéant, et appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'elle ne compte liquider l'organisation ou cesser ses activités ou que de telles démarches représentent la seule solution réaliste.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de rapports financiers de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers

Notre objectif consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, sont exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à produire un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada décèlera sans faute une inexactitude importante si elle est présente. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont jugées importantes s'il est raisonnable de s'attendre qu'elles pourraient, de façon individuelle ou générale, avoir une influence sur les décisions économiques prises en fonction des états financiers en question. Dans le cadre d'un audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et de scepticisme professionnel. De plus :

- nous cernons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, résultant de fraudes ou d'erreurs, puis concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées aux risques et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées sur lesquelles fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante résultant de fraudes est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'erreurs, car les fraudes peuvent comprendre la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les déclarations trompeuses ou le contournement des contrôles internes;
- nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit qui conviennent à la situation, mais qui ne visent pas à formuler une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'organisation;
- nous évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des prévisions comptables et des informations afférentes fournies par la direction;
- nous tirons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation du principe comptable de la continuité d'exploitation par la direction et, selon les preuves d'audit recueillies, sur la présence possible d'une inexactitude importante liée à des situations ou des conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de continuité de l'organisation. Si nous concluons qu'il existe une inexactitude importante, nous sommes tenus de faire ressortir dans notre rapport d'audit les informations connexes figurant dans les états financiers ou, si lesdites informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu généraux des états financiers, y compris les documents d'information, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et les activités sous-jacentes de façon fidèle.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance notamment la portée et le déroulement prévus de l'audit ainsi que ses importantes conclusions, y compris les lacunes importantes cernées dans les contrôles internes.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
12 juin, 2024


Comptables Professionnels Agréés

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

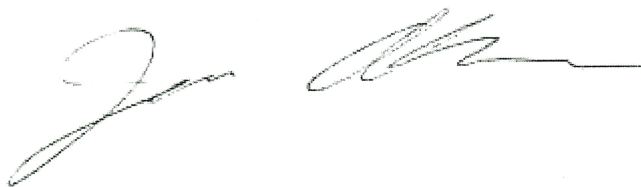
Le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIF FINANCIER		
À recevoir d'un apparenté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>2 803 343 \$</u>	<u>3 430 801 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	33 660 \$	42 624 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent	<u>2 769 683</u>	<u>3 388 177</u>
	<u>2 803 343 \$</u>	<u>3 430 801 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
Recettes			
Province du Nouveau-Brunswick	2 834 200 \$	2 834 000 \$	2 841 318 \$
Subvention – Tourisme, Patrimoine et Culture	-	45 000	45 000
Subvention – Bon d'études canadien	-	-	17 000
	<u>2 834 200</u>	<u>2 879 000</u>	<u>2 903 318</u>
Dépenses liées aux programmes			
Réseaux d'inclusion communautaire	812 032	772 558	835 170
Subventions pour le transport communautaire	600 000	600 000	625 000
Subventions pour les projets d'action communautaire (apprentissage)	600 000	420 104	317 917
Entreprise sociale	310 000	317 000	163 000
Sport, loisirs, et activités récréatives	264 110	222 956	28 413
Financement 211NB	245 000	203 488	203 024
Ensemble pour vaincre la pauvreté 4	125 000	106 436	-
Projets spéciaux	100 000	77 816	93 000
Dépenses du conseil d'administration	20 000	24 005	18 017
Littérature financière	100 000	21 316	132 293
Soutien et formation – réseaux d'inclusion communautaire	21 000	7 308	29 192
Marketing et communications	60 000	5 368	41 174
Symposium sur le transport communautaire	24 000	-	34 788
	<u>3 281 142</u>	<u>2 778 355</u>	<u>2 520 988</u>
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages connexes	595 000	625 681	557 020
Déplacements	30 000	60 306	33 688
Services	70 800	33 190	66 467
Fournitures	2 500	5 936	2 072
Téléphone	8 500	3 935	5 623
Comités consultatifs	10 000	3 058	800
Créances irrécouvrables	-	-	21 679
Frais informatiques (remboursement)	40 000	(12 967)	7 476
	<u>756 800</u>	<u>719 139</u>	<u>694 825</u>
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	(1 203 742)	(618 494)	(312 495)
Évolution de l'excédent accumulé, à l'ouverture	-	3 388 177	3 700 672
	<u>- \$</u>	<u>2 769 683 \$</u>	<u>3 388 177 \$</u>

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant de la Province du Nouveau-Brunswick	3 506 458 \$	3 206 602 \$
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(3 506 458)</u>	<u>(3 206 602)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	<u>-</u>	<u>-</u>
Trésorerie à la clôture	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

La source de revenus de la Société est la Province du Nouveau-Brunswick. La Société ne détient pas de compte bancaire séparé et toutes les activités de fonctionnement passent par la Province du Nouveau-Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

1. Nature des activités

La Société d'inclusion économique et sociale est une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick créée en vertu d'une loi spéciale le 16 avril 2010. La Société est exonérée d'impôt selon l'alinéa 149(1)(d) de la LIR.

Cette société a été créée dans le cadre du plan provincial pour assurer le partenariat continu des citoyens du Nouveau-Brunswick à l'élaboration, à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan d'inclusion économique et sociale. La vision du Plan consiste à faire en sorte que tous les citoyens disposent des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, dans la sécurité et en bonne santé.

Les buts et objets premiers de la Société sont les suivants:

- a) assurer la mise en œuvre et l'évaluation du plan provincial ainsi que l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale;
- b) coordonner et appuyer les réseaux d'inclusion communautaires dans l'élaboration de leurs plans locaux et la réalisation des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans locaux;
- c) gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale créé en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*;
- d) exercer les autres activités ou fonctions qu'autorisent ou exigent la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* et les règlements connexes, tel que l'ordonne le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie Update report du manuel de l'ICCA Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

(a) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la constatation des subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions à utiliser à des fins déterminées sont comptabilisées à titre de produits au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période ultérieure, elle est reportée et constatée au cours de la période suivante.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

La société reçoit actuellement la totalité de son financement du gouvernement du Nouveau Brunswick.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes Afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

2. Principales conventions comptables, suite

(b) Immobilisations

La Société comptabilise les dépenses d'immobilisations de moins de 10 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

(c) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Le gouvernement du Nouveau Brunswick procure sans frais divers fournitures et services à la Société, notamment les immobilisations, la technologie de l'information, les services comptables et de ressources humaines, les frais d'occupation et autres services de soutien administratif. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de fournitures et de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

(d) Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les employés à temps plein de la Société cotisent au Régime à risques partagés dans les services publics du Nouveau Brunswick. Le régime est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la Société et ses employés. Les cotisations de l'employeur à ce régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations déterminées, puisque l'obligation de la Société se limite au montant de ces cotisations.

(e) Instruments financiers

L'organisation évalue initialement son actif et son passif financiers à la juste valeur marchande, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. La Société évalue ultérieurement son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

L'actif financier évalué au coût amorti comprend les débiteurs. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs et les charges à payer.

(f) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation du passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des charges constatées au cours de la période visée. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2024

3. Opérations entre apparentés une partie apparentée

Le gouvernement du Nouveau Brunswick paie la totalité des frais au nom de la Société tout au long de l'exercice.

Le montant à recevoir du gouvernement du Nouveau Brunswick représente le montant dû à la Société pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Nouveau Brunswick a autorisé un financement totalisant 2 834 000 \$ (2023 - 2 841 318 \$).

	2024	2023
	<u> </u>	<u> </u>
À recevoir du gouvernement du Nouveau Brunswick	<u>2 803 343 \$</u>	<u>3 430 801 \$</u>

4. Crédoeurs et charges à payer

	2024	2023
	<u> </u>	<u> </u>
Congés annuels accumulés	26 160 \$	35 124 \$
Frais de vérification constatés	<u>7 500</u>	<u>7 500</u>
	<u>33 660 \$</u>	<u>42 624 \$</u>

5. Instruments financiers

La direction estime que l'organisation n'est pas exposée à d'importants risques en ce qui concerne ses instruments financiers.